



Association Foncière Pastorale de VALLORCINE



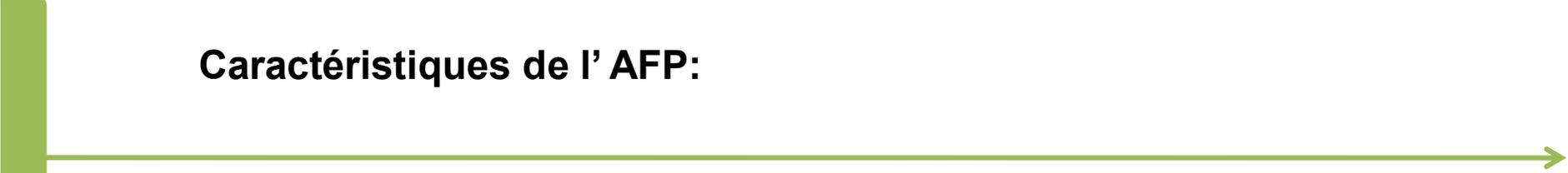
**Assemblée Générale Ordinaire
- Vendredi 20 Décembre 2019**

Ordre du jour



- **Assemblée Générale Ordinaire:**
- Bilan des actions menées depuis l'Assemblée Générale 2017
- Approbation de la gestion du Syndicat
- Rétrospectives des actions de l'AFP conduites depuis 2014
- Projets 2020-2021
- Projet de convention AFP / Commune
- Election des Syndics
- Informations (PPT, Contrat de territoire E.N.S, forêt, etc...)
- Questions diverses

Caractéristiques de l' AFP:



- Surface cadastrée: 3 653,1923 hectares
- Nombre de parcelles: 3 261
- Nombre de comptes cadastraux: 377
- Nombre de propriétaires: 671
- Nombre de voix: 1025
- Quorum: 513
- **Nombre de voix présentes ou représentées: 687**
- Convocation des membres (maîtres d'indivision et indivisaires) de l'AFP sur la base du fichier fournit par la Régie de Gestion des Données 73/74 en date du 25 novembre 2019.

Aménagement ponctuel d'un accès pour bovins

Desserte des pâturages des Montets depuis la Ferme de Vallorcine

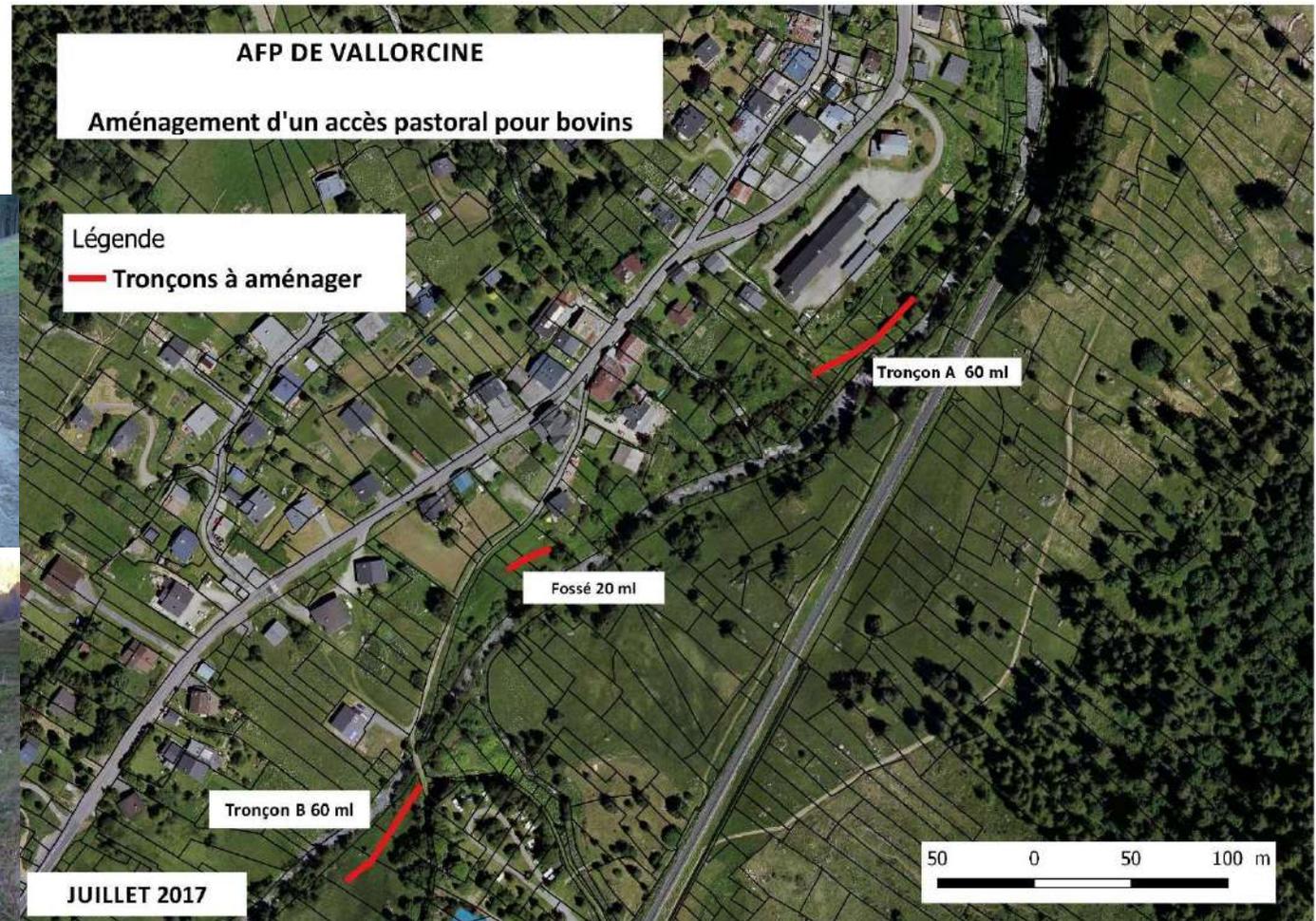
Travaux attribués à l'Ets DUMAS Frères
(Sallanches) suite à une consultation
d'entreprises

Récupération des matériaux d'épierrage du
pâturage du Siseray et des bois de
Barberine

Bilan des actions menées depuis l'AG 2017

Section Investissement	montant
DEPENSES	8 750,00€
Travaux	8 160,00 €
Assistance	590,00 €
RECETTES	8 750,00 €
Subv. Département Hte-Savoie	5 250,00 €
Subv. CCom Vallée de Chamonix	1 750,00 €
Autofinanc. AFP et Commune	1 750,00 €

Réalisation été 2018





Finition de surface au broyeur de pierres

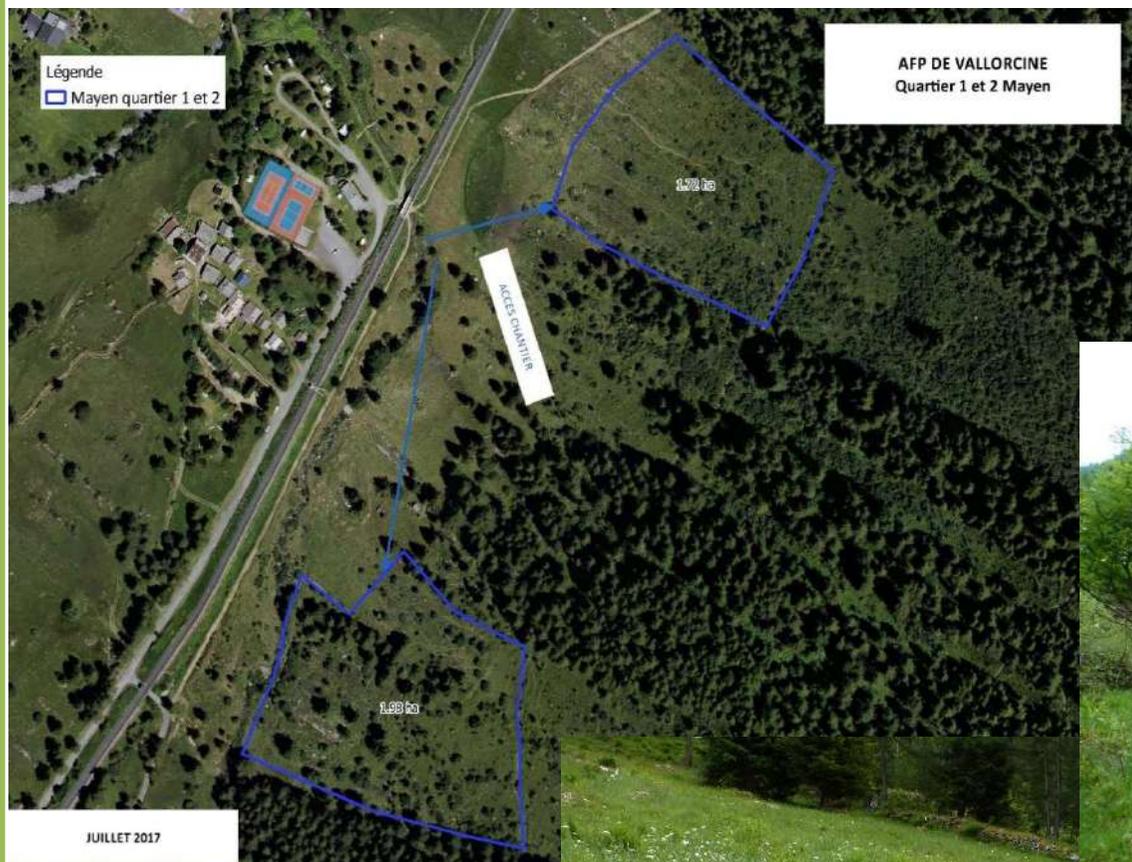


Empierrement disposé sur les bois ronds



Entrée dans le pâturage des Montets

Débroussaillage par broyage mécanique Secteur Les Mayens



Section Investissement	montant
DEPENSES	15 628,00€
Travaux	14 448,00 €
Assistance	1 180,00 €
RECETTES	15 628,00 €
Subv. Département Hte-Savoie	9 376,00 €
Subv. ComCom Vallée de Chamonix	3 126,00 €
Participation Commune	3 126,00 €



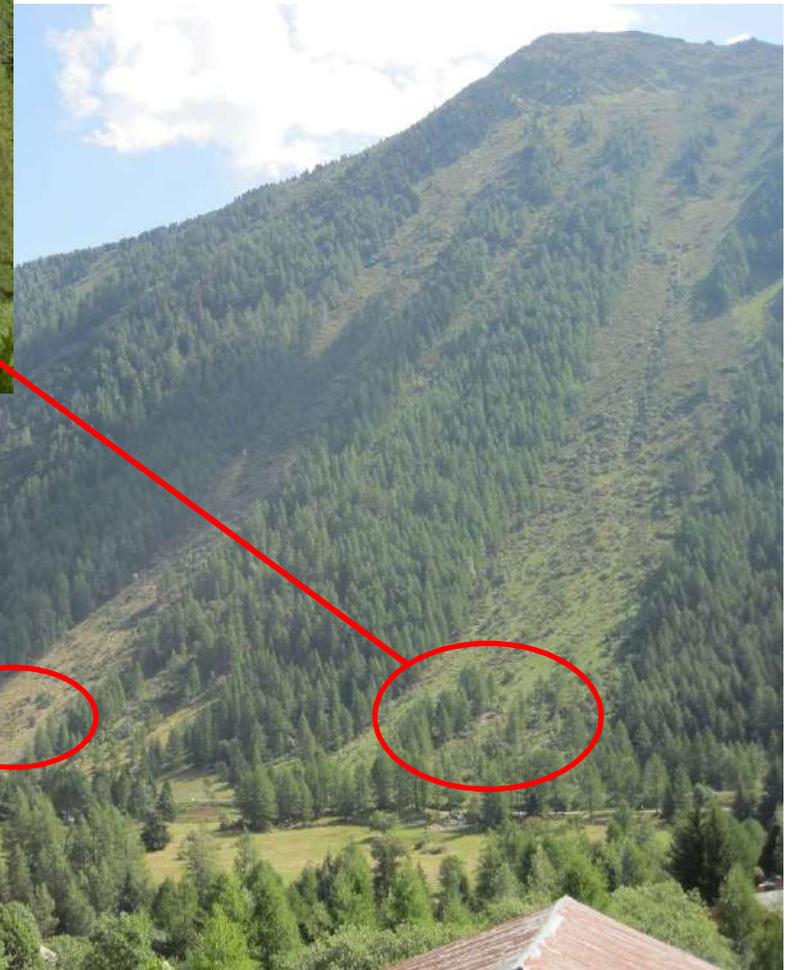
Travaux attribués à l'Ets
ANTHONY Travaux Forestiers
(Marignier) après consultation
d'entreprises

Réalisation Automne 2018



Bilan des actions menées depuis l'AG 2017

**Débroussaillage par broyage mécanique
Secteur Les Mayens**

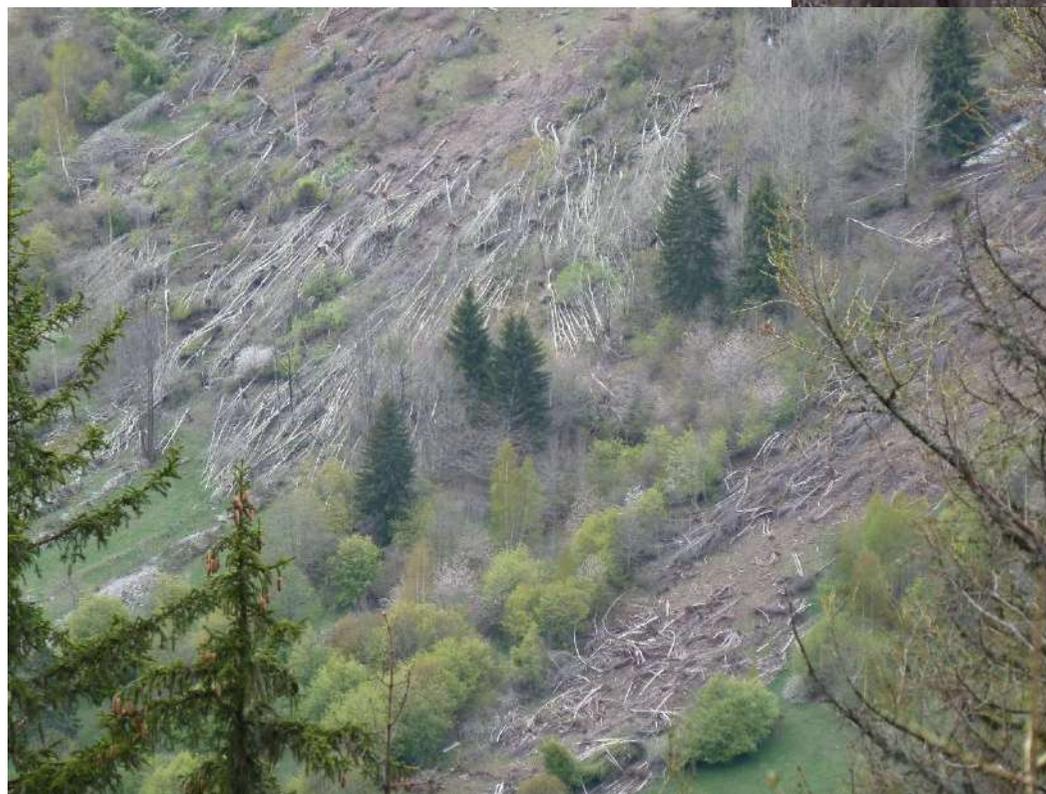


Les avalanches du Rand et des Ruppes de l'hiver 2018 ont contraint l'AFP d'engager les travaux d'évacuation des bois et de remise en état du terrain à l'aval des Ruppes.



Secteur à rouvrir qui avait été validé par l'AG de déc 2017





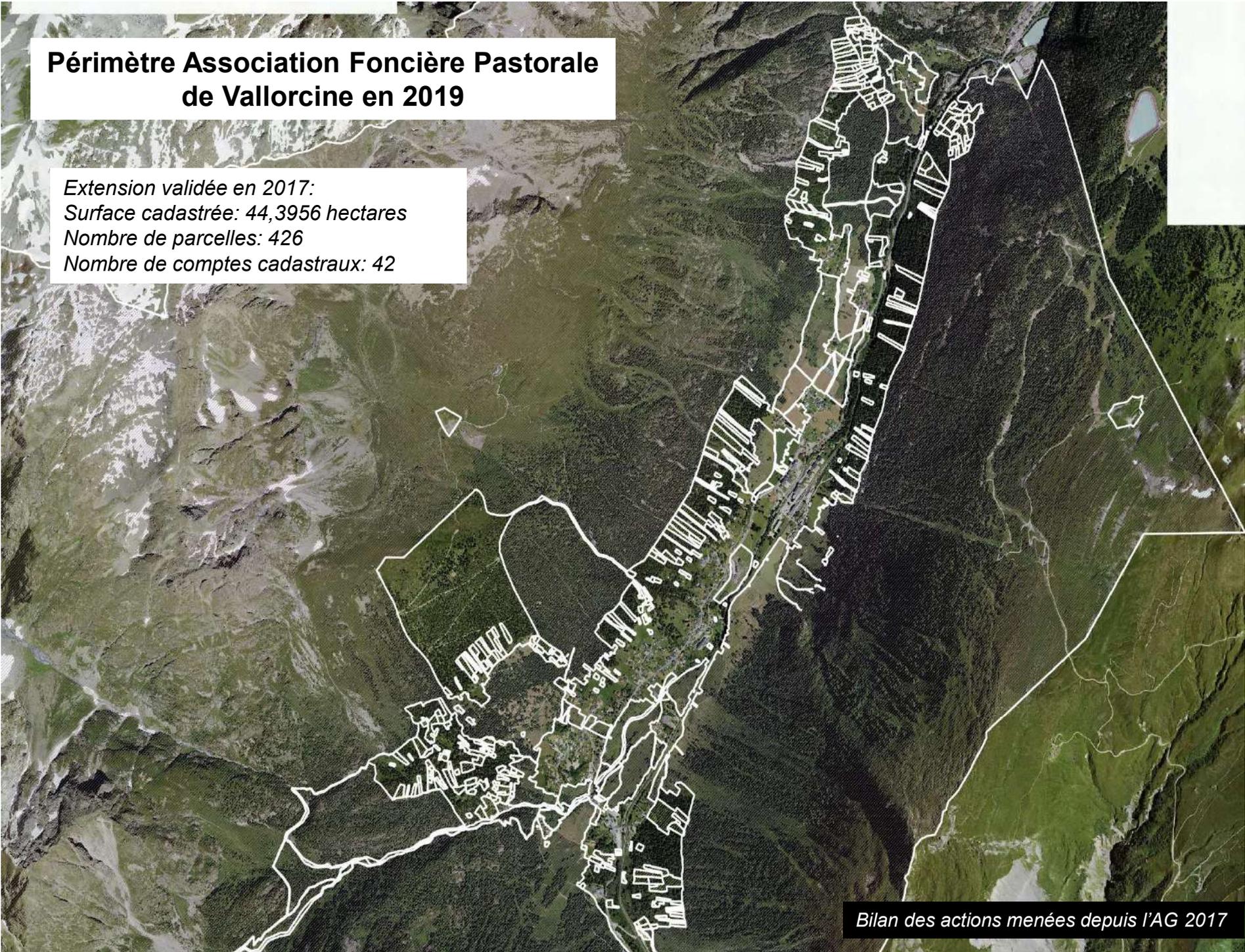
Nettoyage d'une partie par chantier manuel dès fin avril 2018



Réalisation des travaux avec moyens mécaniques en septembre 2018

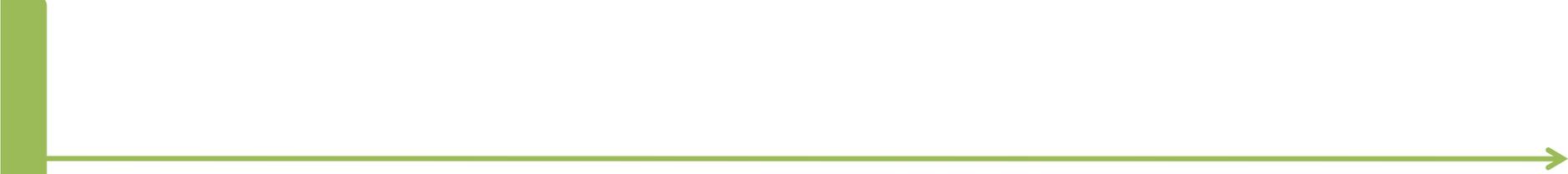
Travaux attribués à l'Ets DUMAS Frères de Sallanches suite à consultation d'entreprises

Section Investissement	montant
DEPENSES	43 377,00€
Travaux	42 492,00€
Assistance	885,00 €
RECETTES	43 377,00€
Subv. Département Hte-Savoie	34 702,00 €
Subv. ComCom Vallée de Chamonix	4 338,00 €
Participation Commune Vallorcine	4 337,00 €



Périmètre Association Foncière Pastorale de Vallorcine en 2019

Extension validée en 2017:
Surface cadastrée: 44,3956 hectares
Nombre de parcelles: 426
Nombre de comptes cadastraux: 42



- Validation du règlement intérieur de l'AFP lié à son activité forestière

-Modification statutaire: Modification de la composition du Syndicat portée à 15 membres dont 3 membres en charge plus particulièrement du volet forestier de l'AFP

Elaboration du Plan Simple de Gestion volontaire:

Période 2019-2038

superficie: 97,9012 hectares

1400 parcelles cadastrales

24 parcelles forestières

Agir en faveur de la forêt avec l'ensemble des propriétaires et acteurs du territoire Vallorcine

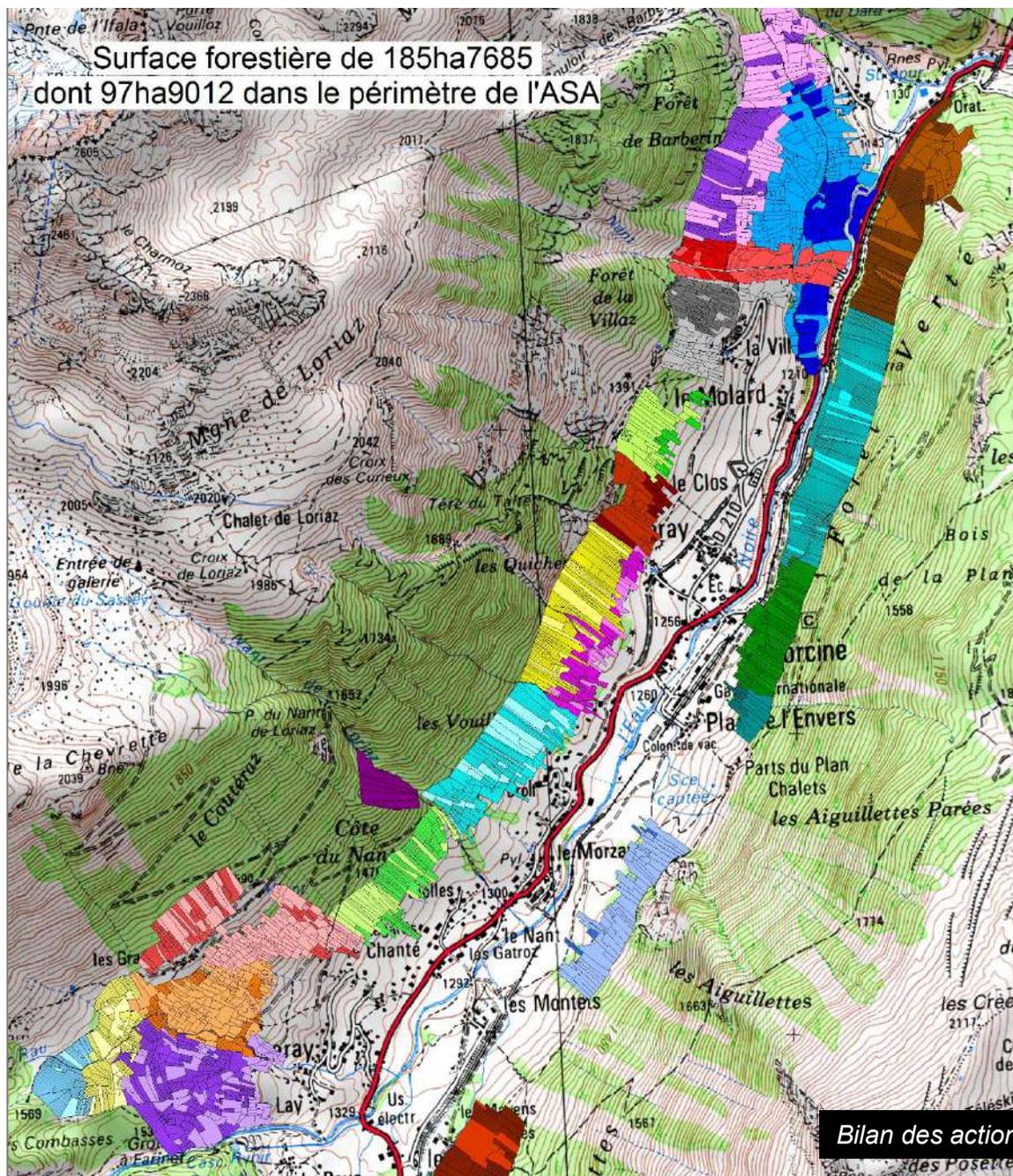
Intérêts d'une gestion forestière groupée à Vallorcine :

- Un itinéraire sylvicole précis et adapté pour la valorisation et la préservation du patrimoine forestier, paysager et naturel,
- Prévisionnel des interventions et travaux pour une durée de 20 ans,
- Prévention du risque sanitaire forestier croissant,
- Intérêt pour la filière bois d'intervenir auprès d'un seul interlocuteur foncier (AFP)
- ...

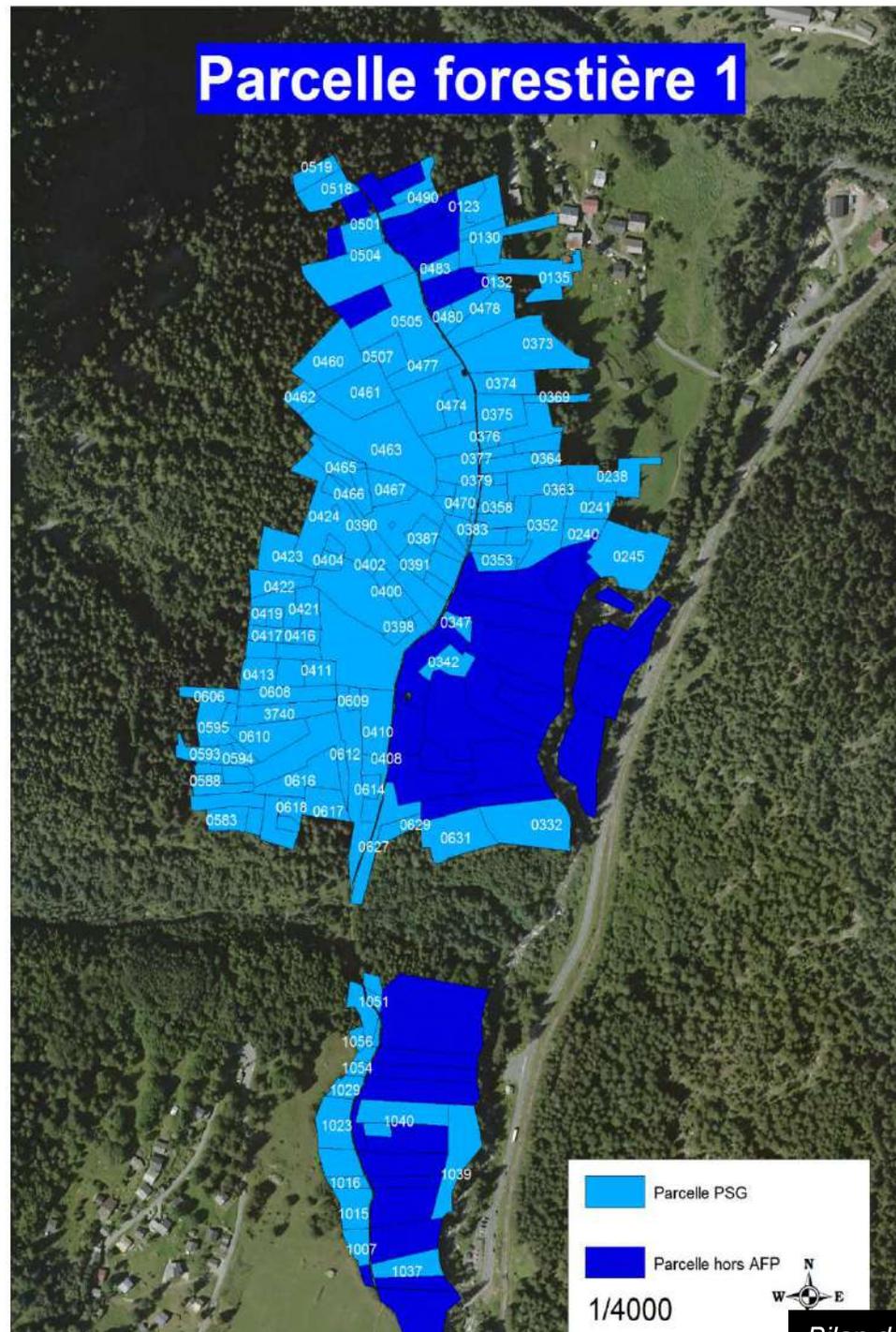
Le Plan Simple de Gestion comprend:

- La définition des objectifs de gestion par parcelle (forestier, reconquête pastorale, mixte, risques naturels, paysager)
- La prévision des interventions pour les 20 années à venir
- Les bilans périodiques des interventions et les adaptations éventuelles à apporter en fonction du contexte technique, économique, de volonté des propriétaires, etc...

Plan d'ensemble des 24 parcelles forestières



Exemple



Exemple

Parcelle forestière N°1

18,2963 hectares dont 12,3157 dans le périmètre de l'ASA

Lieux-dits cadastraux: Barberine, Les Ruppaz, Côtes de Barberine, Chantemerle, Rand-Ouest, Pierre Michel, le Rand-Est, Sous les Mollards

Informations :

La parcelle forestière 1 est une futaie majoritairement adulte irrégulière pessière-mélèzaie composée à 70 % d'épicéas, 25 % de mélèzes et 5 % de sous-étage de feuillus divers. La pente s'élève entre 20 % et 70 %. Selon la typologie des peuplements du Schéma Régional de Gestion Sylvicole, cette parcelle se retrouve dans la catégorie : *Futaies et plantations d'épicéas communs ainsi que futaies et plantations de mélèzes d'Europe.*

Programme de travaux et coupes:

Desserte :

- Ce secteur est concerné par un projet de route et de piste forestière (du virage de La Ville jusqu'à Barberine). Se référer au schéma de desserte forestière communal projet « bar_1 » et « bar_2 »
- Débardage par tracteur forestier

Type de station naturelle	Enjeu(x)	Surface (hectares)	Hauteur moyenne (m)	Surface Terrière	Coefficient de décroissance	Volume m ³ /ha	Débouché dominant	Exposition
6.3 6.4	Economique	12,3157	22	28	0.6	370	Bois d'œuvre	Est

Date de réalisation	Parcelles cadastrales	Type de peuplement	Interventions	Taux de prélèvement (%)	Rotation des coupes	Rotation dégageant si nécessaire
2020	Ci-après	Futaie irrégulière pessière-mélèzaie à dominance BM-GB	Coupe jardinatoire par trouée	20	15 ans	5 ans après coupe jardinatoire

Liste des parcelles concernées par la parcelle forestière n° 1

SECTION	NUMERO	TITRE	NOM	PRENOM	SURFACE	LIEU DIT
0A	0463	M	ANCEY	ALAIN JEAN MARIE	0,4643	CHANTEMERLE
0A	0470	M	ANCEY	CLAUDE LOUIS	0,0469	CHANTEMERLE
0A	0391	M	ANCEY	CAMILLE	0,0526	LE RAND OUEST
0A	0390	M	LOSSET CHOULET	DANIEL	0,0982	LE RAND OUEST
0A	0401	M	PASTORE	MICHEL CHARLES	0,0196	LE RAND OUEST
0A	0490	M	MUGNIER	HENRI FRANCOIS	0,0199	LA RUPPAZ
0A	0400	M	LAROUSSINIE	JACQUES MARCEL	0,0194	LE RAND OUEST
0A	0422	M	PASTORE	MICHEL CHARLES	0,0820	LE RAND OUEST
0A	0399	M	ANCEY	ALAIN JEAN MARIE	0,0332	LE RAND OUEST
0A	0402	M	ANCEY	CLAUDE LOUIS	0,0215	LE RAND OUEST
0A	0387	M	ANCEY	CLAUDE LOUIS	0,0584	LE RAND OUEST
0A	0419	M	ANCEY	CAMILLE	0,0271	LE RAND OUEST
0A	0405	M	PASTORE	MICHEL CHARLES	0,2505	LE RAND OUEST
0A	0398	M	PASTORE	MICHEL CHARLES	0,0321	LE RAND OUEST
0A	0393	M	ANCEY	CLAUDE LOUIS	0,0276	LE RAND OUEST
0A	0386	M	PASTORE	MICHEL CHARLES	0,0250	LE RAND OUEST
0A	0385	M	LAROUSSINIE	JACQUES MARCEL	0,0271	LE RAND OUEST
0A	0363	M	ANCEY SERVAIRE	CHARLY CAMILLE JOSEPH	0,0107	COTES DE BARBERINE
0A	0483	M	ANCEY SERVAIRE	GERARD PAUL	0,0478	LA RUPPAZ
0A	0130	MME	CARRIER	PASCALE DANIEL	0,1115	BARBERINE
0A	0465	M	ANCEY	CLAUDE LOUIS	0,0860	CHANTEMERLE
0A	0373	M	ANCEY	CAMILLE	0,3524	COTES DE BARBERINE
0A	0358	M	ANCEY	JEAN FRANCOIS	0,0264	COTES DE BARBERINE
0A	0467	M	ANCEY	ALAIN JEAN MARIE	0,0925	CHANTEMERLE
0A	0131	MME	CARRIER	PASCALE DANIEL	0,0310	BARBERINE
0A	0460	M	ANCEY	CAMILLE	0,1974	CHANTEMERLE
0A	0379	MME	ANCEY	MARIE MARCELLE	0,0011	COTES DE BARBERINE
0A	0464	M	ANCEY	CLAUDE LOUIS	0,0201	CHANTEMERLE
0A	0352	M	ANCEY	JEAN FRANCOIS	0,1723	COTES DE BARBERINE
0A	0507	M	ANCEY	CAMILLE	0,0839	LA RUPPAZ
0A	0505	M	DUNAND	GILBERT MICHEL	0,3109	LA RUPPAZ
0A	0478	M	DUNAND	JACQUES JOSEPH ELIE	0,1375	LA RUPPAZ
0A	0480	M	GIL	JEAN PAUL	0,0348	LA RUPPAZ
0A	0479	M	GIL	JEAN PAUL	0,0479	LA RUPPAZ
0A	0618	M	GARREAU	JOSEPH LOUIS RENE	0,0387	LE RAND
0A	0588	MME	COMTE	SYLVIE AGNES JEANNE	0,0184	LAVANCHAI DE MOLLARD
0A	0619	M	GARREAU	JOSEPH LOUIS RENE	0,0206	LE RAND
0A	0620	MLE	HEDGER	JAYNE PATRICIA	0,0760	LE RAND

SECTION	NUMERO	TITRE	NOM	PRENOM	SURFACE	LIEU DIT
0A	0583	MME	BURNET	RAYMONDE MADELEINE	0,0678	LAVANCHAI DE MOLLARD
0A	0582	MME	BETEMPS	JEANINE ANDREE	0,0307	LAVANCHAI DE MOLLARD
0A	0585	MME	CHAMEL	HELENE JULIA	0,0772	LAVANCHAI DE MOLLARD
0A	1051	M	LOSSET CHOULET	DANIEL	0,0156	LARZETTE
0A	1050	M	LOSSET CHOULET	DANIEL	0,0220	LARZETTE
0A	0614	M	DUNAND	MARCEL ALFRED	0,0282	LE RAND
0A	0586	M	CLARET	JEAN PAUL	0,0481	LAVANCHAI DE MOLLARD
0A	1037	M	CLARET	JEAN PAUL	0,1063	SOUS LES MOLLARDS
0A	0595	M	ANCEY	MAURICE CAMILLE	0,0985	LAVANCHAI DE MOLLARD
0A	1039	M	ANCEY	SERGE MARTIAL	0,1939	SOUS LES MOLLARDS
0A	1040	M	CLARET	JEAN PAUL	0,1448	SOUS LES MOLLARDS
0A	1031	MME	TOSO	YVONNE ELIANE	0,0261	SOUS LES MOLLARDS
0A	0589	M	ANCEY	MAURICE CAMILLE	0,0369	LAVANCHAI DE MOLLARD
0A	0474	M	ANCEY	JEAN FRANCOIS	0,0427	CHANTEMERLE
0A	1007	M	DUNAND	FRANCIS ALBERT	0,0538	LA VILLAZ
0A	1015	MME	ANCEY	SUZANNE IRENE	0,0947	LA VILLAZ
0A	1016	M	MERMOUD	JEAN-LOUIS	0,0325	LA VILLAZ
0A	1017	M	LAROUSSINIE	JACQUES MARCEL	0,0780	LA VILLAZ
0A	0375	MME	AGOSTINI	DANIELLE MONIQUE	0,1237	COTES DE BARBERINE
0A	0590	M	LAROUSSINIE	JACQUES MARCEL	0,0206	LAVANCHAI DE MOLLARD
0A	0377	M	ANCEY	CAMILLE	0,0004	COTES DE BARBERINE
0A	0378	M	ANCEY	CAMILLE	0,0008	COTES DE BARBERINE
0A	0383	M	PACHE	MICHEL GUSTAVE	0,0064	COTES DE BARBERINE
0A	0357	M	DUNAND	PATRICK ALBERT	0,0765	COTES DE BARBERINE
0A	0353	M	MUGNIER	HENRI FRANCOIS	0,0472	COTES DE BARBERINE
0A	0354	M	ANCEY	CAMILLE	0,0498	COTES DE BARBERINE
0A	1023	M	HEDBERG	NILS GUSTAF HANSSON	0,1281	LA VILLAZ
0A	0359	M	CLARET	JEAN PAUL	0,0340	COTES DE BARBERINE

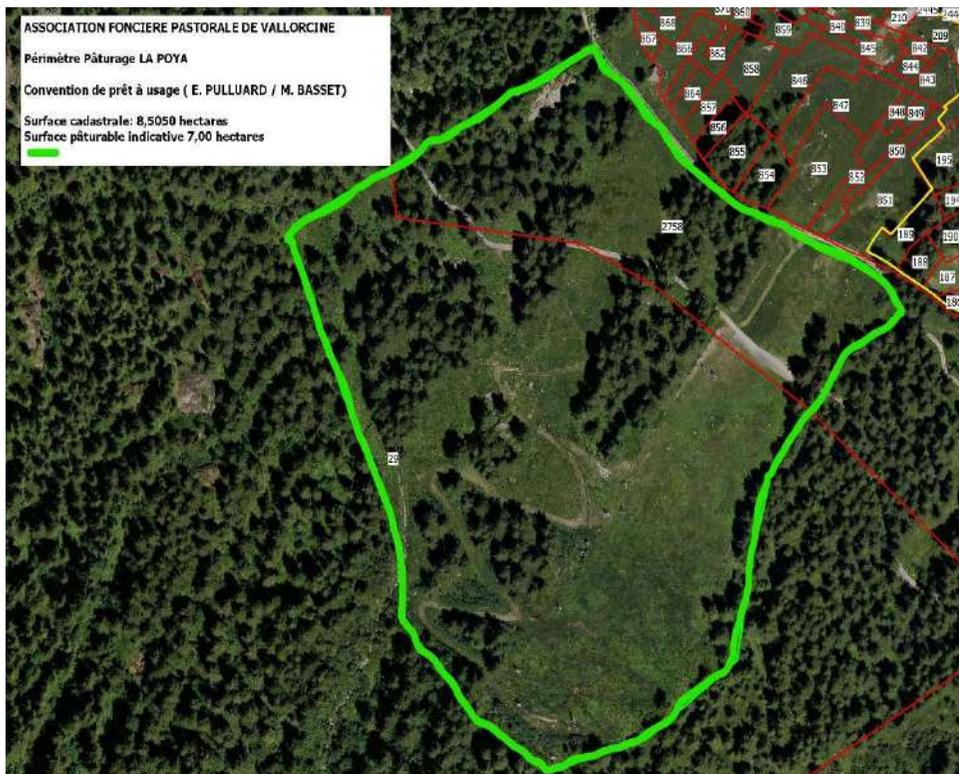
Attribution des pâturages du Col des Montets et de La Poya (partie amont)

-Col des Montets

Attribution à l'Exploitation Patrick ANCEY pour le pâturage de bovins

-La Poya (partie amont)

Attribution à l'Exploitation Agricole Emmanuelle PULLUARD-
Maxime BASSET pour le pâturage de caprins



Bilan des actions menées depuis l'AG 2017



Budget Primitif 2019 et réalisations au 10 décembre 2019

BUDGET PRIMITIF 2019 Voté par le Syndicat le 27 mars 2019

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses			Recettes		
Article	Libellé	Montant	Article	Libellé	Montant
art. 61521	Entretien de terrains	15 147.45 €	70388	Autres recettes (locations pâturages)	831.00€
art. 6161	Assurances (UAFA + UPF 74)	900.00€	774	Subvention Conseil Savoie Mont-Blanc (Animation forestière)	4 900.00€
art. 622	Animation forestière (CRPF)	7 200.00€			
art. 6225	Indemnité T Public + Comptabilité	1 200.00€			
art. 6228	Divers	110.00€			
681	Dotation amortissement - Charges fonct.	6 316.00€			
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE		30 873.45€	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE		5 731.00€
RESULTAT REPORTE EXERCICE 2016		- €	RESULTAT REPORTE EXERCICE 2016		25 142.45€
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		30 873.45€	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		30 873.45€

BUDGET PRIMITIF 2019 Voté par le Syndicat le 27 mars 2019

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses			Recettes		
Chap/ Article	Libellé	Montant	Article	Libellé	Montant
art. 1687	Remboursement dettes	39 039.00€	art. 45821	Opération pour compte de tiers	4 090.00€
art. 45813	Opération Pâturage des Mayens - Assist. SEA	1 180.00€	art. 458223	Opération pour compte de tiers	11 530.50€
			art. 45824	Opération pour compte de tiers	39 039.00€
			art. 280411	Opération d'ordre entre section	6 316.00€
			Art. 1068	Excédents de fonctionnement	7 074.56€
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE		40 219.00€	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE		68 050.06€
SOLDE REPORTE		27 831.06€	SOLDE REPORTE		- €
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		68 050.06€	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		68 050.06€

REALISATION BUDGET 2019 au 10 décembre 2019

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses			Recettes		
Article	Libellé	Montant	Article	Libellé	Montant
art. 61521	Entretien de terrains				
art. 622	Rem intermédiaire et honoraires (Assurances UFP74 et UAFA)	380.81€			
art. 6225	Indemnité Comptabilité + URSSAF 2018	984.23€			
art. 6228	Divers remboursements	63.28€	70388	Recettes (Bois, Location pâturages) Plan Simple de Gestion Forestière	500.00 €
681	Dotation amortissement - Charges fonct.	6 315.78€	774	Aide com Com Vallée de Chamonix	750.00 €
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE		7 744.10€	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE		1 250.00€

REALISATION BUDGET 2019 au 10 décembre 2019**SECTION D'INVESTISSEMENT**

Dépenses			Recettes		
Article	Libellé	Montant	Article	Libellé	Montant
art. 1687	Autres Dettes (Remboursement avance à Commune)	39 039.00 €	art. 1068	Excédent de fonctionnement	7 074.56€
art. 45813	Pâturage des Mayens- Assistance SEA	1 180.00€	art. 45821	Aménagement accès Montets subvention Com-Com Vallée Chamonix	1 750.00 €
			art. 45823	Pâturage des Mayens Subventions: Commune de Vallorcine Com-Com Vallée Chamonix Département Haute-Savoie	3 126.00€ 900.00 € 4 688.50 €
			Art. 45824	Avalanche Les Ruppès Subventions: Département Haute-Savoie Com-Com Vallée Chamonix	34 702.00 € 4 338.00 €
			art. 280411	Opération d'ordre entre section	6 315.78€
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE		40 219.00€	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE		62 894.84€

Réunions du Syndicat depuis l'Assemblée Générale de décembre 2017:

31 janvier 2018: Vote du Budget primitif 2018 et élection Président et Vice-Présidents

06 juillet 2018: Attributions des travaux et demandes de subventions

23 octobre 2018: Validation du Plan Simple de Gestion

18 janvier 2019: Validation de la démarche du projet de desserte forestière La Villaz- Barberine

27 mars 2019: Vote du budget primitif 2019

18 juin 2019: Attribution des locations de pâturage du Col des Montets et de La Poya

02 septembre 2019: Points divers (accès Loriaz, ...)

**Mise au vote de l'approbation de la gestion du Syndicat
- Approbation à l'unanimité**

Rétrospective des actions conduites par l'AFP depuis 2014

Troupeau d'Intérêt Collectif 2014

LE TROUPEAU D'INTÉRÊT COLLECTIF

LA " FORCE DE TONTE " ANIMALE POUR UNE RECONQUÊTE PASTO-ENVIRONNEMENTALE



Depuis plusieurs décennies on constate un important embroussaillage d'alpages difficiles ou mal desservis.

Cette " fermeture " entraîne :

- ❖ perte de production fourragère,
- ❖ homogénéisation du paysage
- ❖ modification de la biodiversité.



Les Troupeaux d'Intérêt Collectif (TIC) sont une méthode alternative de débroussaillage et de gain de surfaces en herbe. Ce dispositif, fondé sur des modèles herbagers extensifs reconnaissant la valeur alimentaire des milieux embroussaillés, se base sur l'utilisation de troupeaux ovins et caprins spécialisés et conduits par des bergers professionnels.

Depuis 2004, 22 sites sur les alpages de Haute-Savoie.

Les maîtres d'ouvrage : Associations Foncières Pastorales (AFP), les Communes et intercommunalités.

Soutien financier : Conseil Général de la Haute-Savoie dans le cadre de sa politique pour les Espaces Naturels Sensibles.

Mise en œuvre : Société d'Economie Alpespre de la Haute-Savoie.

Ces expérimentations ont permis de reconquérir près de 2 000 hectares d'alpage, aujourd'hui parcourus et entretenus.



LE SITE DE VALLORCINE

L'ASSOCIATION FONCIÈRE PASTORALE DE VALLORCINE

soutenue par la Commune et le Conseil Général de Haute-Savoie a entrepris depuis 2011 une opération de reconquête à l'aide d'un troupeau de 750 brebis et agnelles conduit par un berger.

Le retour d'un pâturage avec une conduite de troupeau spécifique ainsi que le débroussaillage après son passage a permis de rouvrir et améliorer 70 hectares sur le secteur du Col des Montets, de la Poya.



Dynamique d'embroussaillage au Col des Montets



Le troupeau spécialisé conduit



Débroussaillage après le passage du troupeau avec les élèves d'un centre de formation agricole



Un secteur rouvert



Association Foncière Pastorale de VALLORCINE



Révision juin 2013 & Contact : Société d'Economie Alpespre de Haute-Savoie www.echoalp.com

2014 : 800 ovins

Mayens 29 juillet

Les Mayens

Le Buet

Départ 20 août

La Poya

Arrivée 1er juillet

Col des Montets

Section Investissement

DEPENSES

Prestation troupeau

RECETTES

Subvention Département
la Haute-Savoie

Participation AFP



1^{er} juillet 2014



4 juillet 2014



29 juillet 2014 pâturage aux Mayens



16 juillet 2014

Pont d'accès au pâturage de La Courzille 2014

Avant travaux

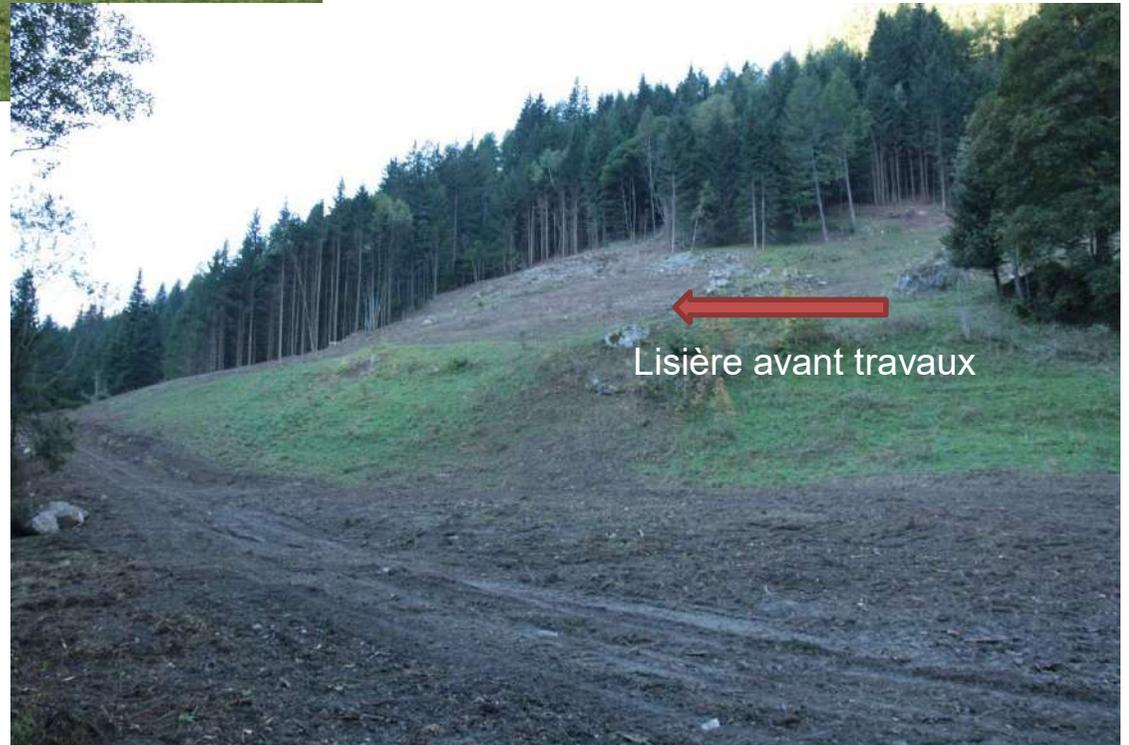


Barrière levante au Plan de L'Envers

Section Investissement	montant
DEPENSES	53 848,65 €
Travaux	49 975,00 €
Assistance	3 873,65 €
RECETTES	53 848,65 €
Subvention Région Rhône-Alpes	19 610,00 €
Subvention FEADER Europe	19 610,00 €
Participation AFP	14 628,65 €



Après travaux



Lisière avant travaux



225 m3 de bois retirés

155 m 3 Bois Charpente

45 m 3 Bois Emballage

25 m 3 Bois Papeterie

20 m3 de bois feuillus

15 m3 de bois résineux laissés à disposition AFP

Section Investissement	montant
DEPENSES	23 976,00 €
Travaux	22 200,00 €
Assistance	1 776,00 €
RECETTES	23 976,00 €
Subvention Département de la Haute-Savoie	14 385,00 €
Participation AFP	9 591,00 €



Suite à la décision de
l'Assemblée Générale 2016

Réalisation 2017

Remise en valeur des pâturages et prés de fauche au Siseray

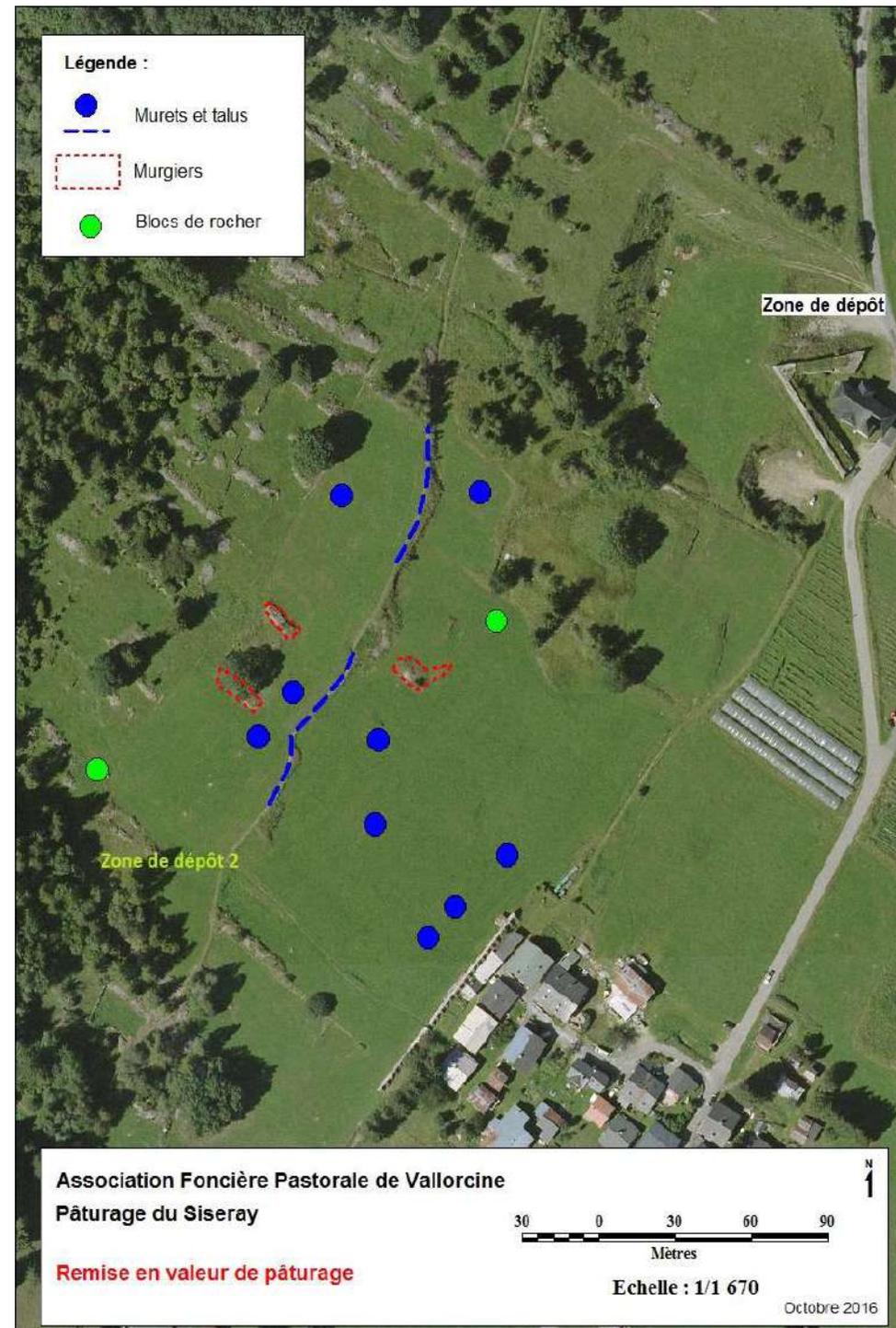
(Entreprise ETARF REY –Vallorcine)

Réalisation de 17 555 € TTC de dépenses

Financés par 10 533 € subv. Département 74

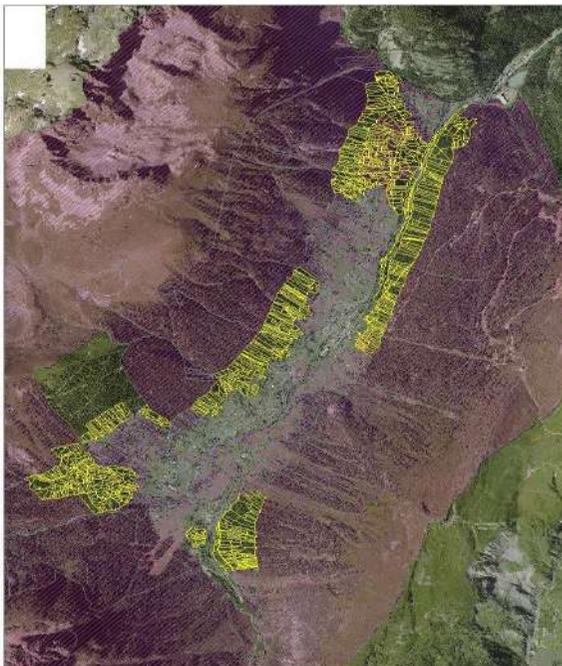
3 511 € subv CC Vallée Chamonix

3 511 € Autofinancement AFP



Animation foncière en vue d'une gestion forestière

- **Proposition en 2015 de l'AFP de mise en place d'une gestion coordonnée de la forêt.**
- **Réunion publique le 17 octobre 2015** relative à la proposition d'actions en faveur de la gestion forestière et **création d'un groupe de travail « Forêt ».**
- *(Lionel BERGUERAND, Claude BURNET, Jean-Marie ANCEY, Michel ZANNONI, Jean-François DESHAYES, Marielle DELEMONTEX, Martine PUECH, Jean-Marc DUCRUET) + CRPF et SEA 74*
- **Mandat de l'Assemblée Générale** de décembre 2016 donné au Syndicat de poursuivre la démarche en direction des propriétaires
- **Mars 2017:**
 - Envoi de bulletins d'adhésion auprès de **173 comptes cadastraux** représentant **132.40 hectares** et **1 240 parcelles.**
- **Extension validée en AG de décembre 2017**



Vallorcine, le 14 mars 2017

Aux propriétaires forestiers

Objet: Projet d'extension du périmètre de l'Association Foncière Pastorale (AFP) de Vallorcine.

Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous remettre ci-joint un bulletin d'adhésion à l'AFP qui fait suite à la volonté de la Commune et de l'AFP de Vallorcine d'associer les propriétaires à la gestion forestière. Cette démarche fait également suite aux retours positifs des propriétaires concernés lors d'une réunion publique organisée en mairie en octobre 2015 et des bulletins d'intention d'adhésion réceptionnés.

Nous vous transmettons également ci-joint le règlement intérieur de l'AFP proposé pour la gestion coordonnée de la forêt par ses propriétaires.

Nous vous invitons à prendre connaissance de ce règlement qui pourra être amendé lorsque l'extension de l'AFP sera effective.

Nous vous remercions par avance de retourner ce bulletin d'adhésion* jusqu'au 30 avril par tout moyen à votre convenance à :

S/C Mairie de Vallorcine

Freddy CONTAT - Centre Régional de la Propriété Forestière - 181 rue des grèbes huppées - 74 130

BONNEVILLE (renseignements: Tél : 06 08 36 45 59 [Mail: freddy.contat@crpf.fr](mailto:freddy.contat@crpf.fr))

* nous vous laissons le soin d'informer, le cas échéant vos Indusaires.

Monsieur Freddy CONTAT du CRPF se tient à votre entière disposition pour toutes informations techniques complémentaires.

Nous vous prions de recevoir, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées et les meilleurs.

Le Maire de Vallorcine,
Jérémy VALLAS

Le Président de l'AFP de Vallorcine,
Michel ZANNONI

Pièces jointes :

1 bulletin d'adhésion à retourner

1 règlement intérieur relatif à la gestion forestière

1 plan de l'AFP

Copie transmise à : Emmanuel COGNET, Société d'Economie Alpestre de Haute-Savoie,

Rappel

Schéma de dessertes forestières

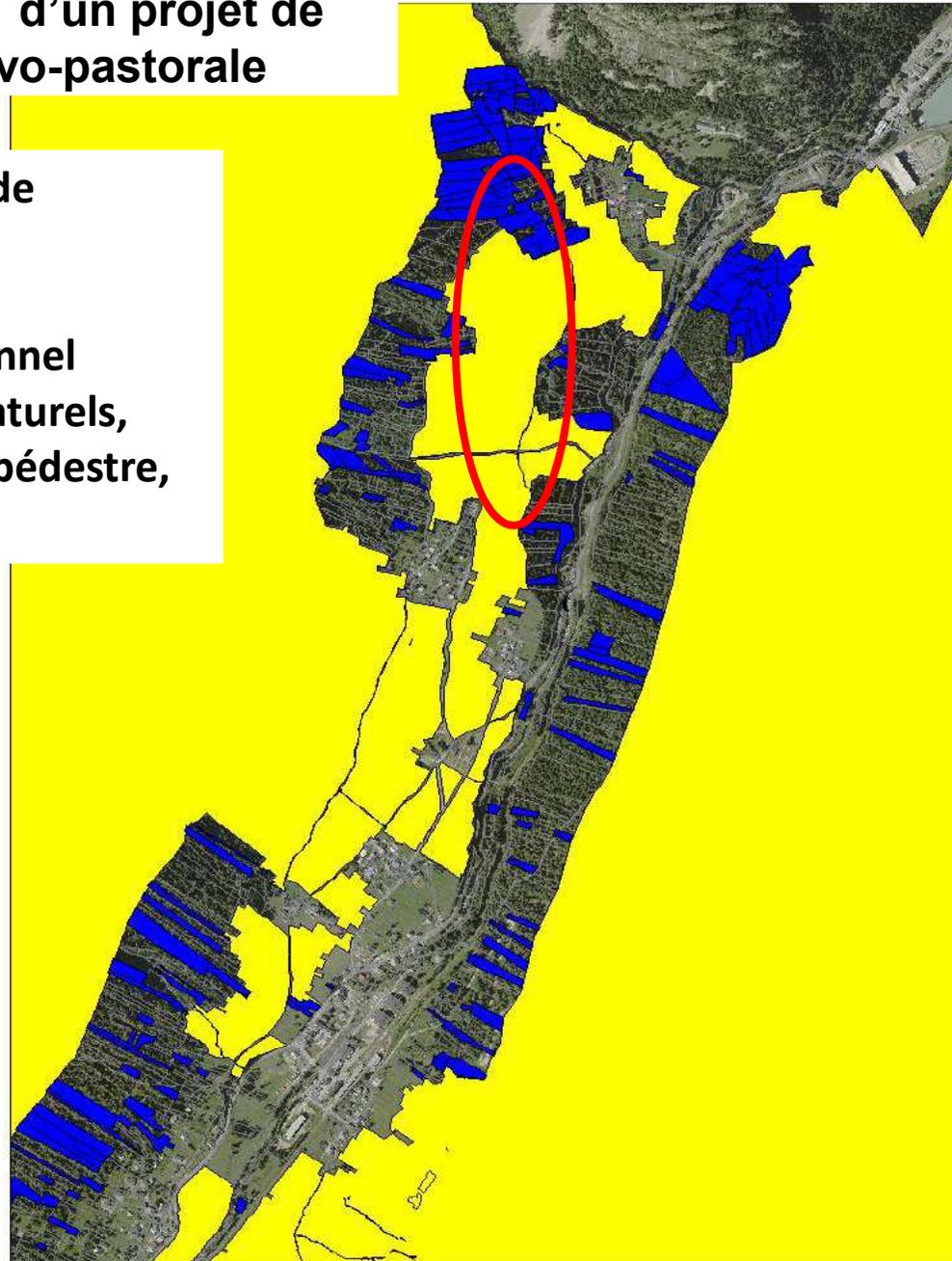
Informations sur la démarche communale

- Un **outil de définition d'un réseau de desserte forestière potentiel** dans l'objectif de permettre une meilleure exploitation de la ressource forestière tant publique que privée à Vallorcine.
- Un **impératif pour pouvoir prétendre à des subventions**
- Une **démarche communale volontaire complémentaire** de la mise en place d'un volet forestier de l'AFP :
 - => schéma de desserte : outil de planification d'aménagements et d'investissements potentiels
 - => volet forestier de l'AFP : outil de gestion de la forêt (Plan Simple de Gestion)

Mise en œuvre d'un projet de desserte sylvo-pastorale

La Villaz et l'amont de
Barberine

Intérêt multifonctionnel
(forestier, risques naturels,
sanitaire, itinéraire pédestre,
etc ...)



Caractéristiques du projet

-Route forestière empierrée de 655 ml avec 2 places de dépôt aux extrémités

-Piste forestière en terrain naturel de 660 ml avec 2 antennes (120 et 250m) et 3 places de retournement.

Pente en long moyenne route forestière inférieure à 12%, **pistes forestières entre 10 et 25%**

Coût des travaux: 80 337 € HT (marché public)

Maîtrise d'œuvre à 12% (Coforêt).

Maîtrise d'Ouvrage: Communauté de Communes Vallée de Chamonix

Subvention 40 % Feader (Europe)

Subvention 20 % Etat

Subvention 20 % Conseil Savoie Mt Blanc

Autofinancement 10 % Com Com Vallée de Chamonix

Autofinancement 10 % Commune Vallorcine

Concerne 101 parcelles, 30 propriétaires
dont la commune de Vallorcine

Surface desservie 39 hectares

(Parcelles forestières 1 et 2 du Plan Simple de Gestion)

Futaie mixte (épicéa et mélèze).

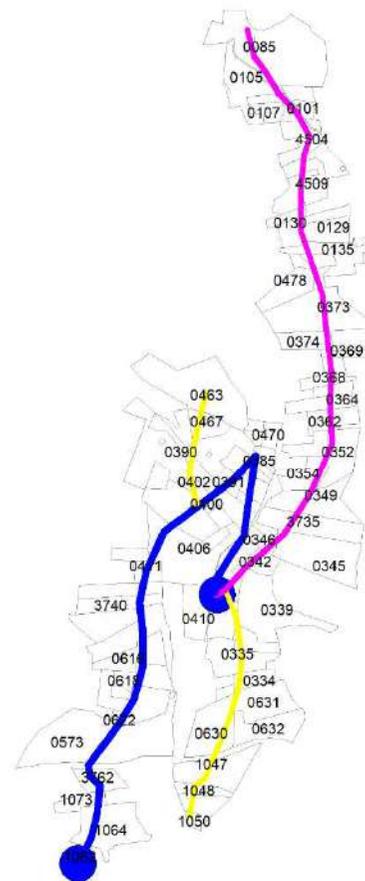
-Réunion d'information auprès des propriétaires concernés le 27 sept 2018.

-Accords de passage des propriétaires

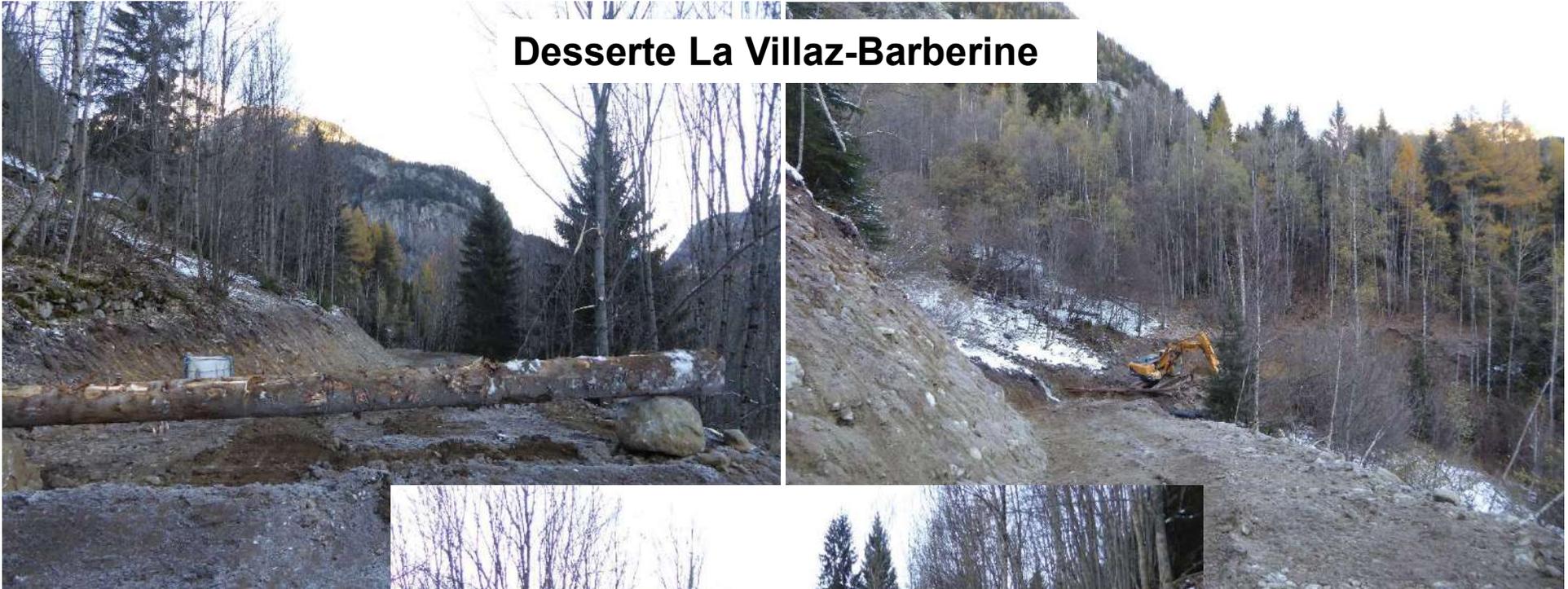
-Visites sur place avec les propriétaires concernés -

-Suivi de chantier en présence Commune, AFP et CRPF

Desserte La Villaz-Barberine



Desserte La Villaz-Barberine



*Démarrage des
travaux
Automne 2019*



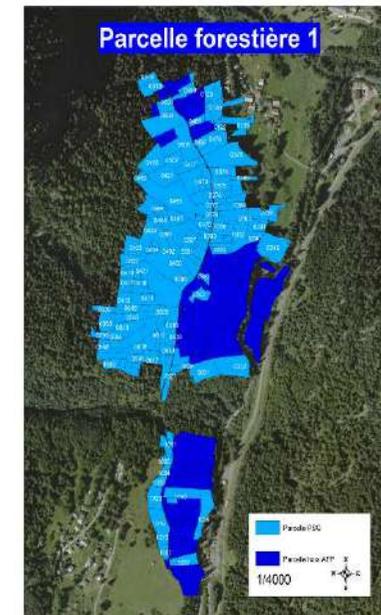
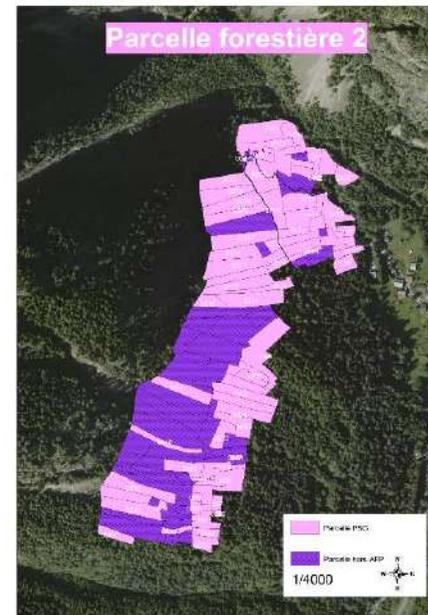
Plateforme route forestière avant empierrement

Projets années 2020-2021

Travaux de reconquête pastorale
secteur Aval des Granges ?



Mise en œuvre de travaux en
parcelles forestière 1 et 2 ?
L'assemblée générale ordinaire
mandate à l'unanimité le
Syndicat pour la poursuite de
l'étude des ses deux projets



Partenaires financiers



Partenaires techniques



**CONVENTION PRECISANT LES RELATIONS
ENTRE L'ASSOCIATION FONCIERE PASTORALE DE VALLORCINE ET LA COMMUNE DE VALLORCINE**

ENTRE

La Commune de Vallorcine, représentée par son Maire Jérémie VALLAS, dûment habilité par délibération en date du **COMPLETER**

ET

L'Association Foncière Pastorale représentée par son Président, Michel ZANNONI dûment habilité par délibération en date du **COMPLETER**

Identité de l'AFP :

- Autorisée par Arrêté Préfectoral n°92/927 du 25 mai 1992 et n° DDT/2010/145 du 1^{er} mars 2010
- Superficie totale 3653,1923 hectares, 3261 parcelles, 671 propriétaires
- Siège social : Mairie de Vallorcine

Il a été préalablement à la convention, objet des présentes, exposé ce qui suit:

Préambule

Les Associations Foncières Pastorales (AFP) créées par la loi pastorale de 1972 et régies par le Code Rural (articles L135-1 à L135-12 et R135-2 à R135-10) concourent à l'économie agro-pastorale et forestière au sein de leurs périmètres et jouent un véritable rôle de service public sur les territoires de montagne. Elles assurent la création d'aménagements structurants, leur entretien et leur gestion tels que les dessertes, l'alimentation en eau, les bâtiments à usage pastoraux et leurs équipements, la valorisation des pâturages, l'information et l'ouverture au public, etc ...

Regroupement de propriétaires publics et privés sous statut d'Etablissement Public autorisé par Arrêté Préfectoral, les AFP sont administrées par un Syndicat et/ou l'Assemblée Générale des propriétaires. Les règles de la comptabilité publique M14 leur sont applicables.

La structuration collective, héritage des sociétés montagnardes et l'engagement des bénévoles de ces associations, participe, sur les territoires de montagne à la préservation du cadre de vie et à leur dynamique.

Plus largement, les AFP contribuent au maintien d'une montagne vivante, enjeu important pour les populations de proximité et pour l'activité économique des territoires concernés.

Dans la grande majorité des cas, les AFP ont été initiées par les communes confrontées au morcellement foncier, au risque d'abandon et de fermeture des paysages. Mais la création d'une AFP n'est pas un aboutissement. Il convient que les collectivités locales accompagnent leurs actions bénéfiques pour le territoire sur le long terme.

Vu la dynamique construite à l'échelle départementale en faveur de l'appui aux AFP avec la Direction Départementale des Territoires (DDT), l'Union des Associations Foncière Autorisées (UAFA), la Société d'Economie Alpestre (SEA) de la Haute-Savoie,

Vu la reconnaissance par les financeurs des AFP en tant que maitres d'ouvrage dans le cadre des dispositifs suivants :

« Schéma des Espaces Naturels Sensibles de Haute-Savoie 2016-2022 » Conseil Départemental de Haute-Savoie **juillet 2016**

« Politique Pastorale d'Intérêt Conseil Savoie Mont Blanc » **juin 2018**

« Agriculture de Montagne : la Région s'engage pour le pastoralisme » Plans Pastoraux Territoriaux issus de la politique Auvergne-Rhône-Alpes **juin 2019**

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1 : objet de la convention

La présente convention a pour objet de préciser les modalités de collaboration entre les parties dans la perspective de soutenir l'amélioration et la gestion pérenne des espaces inclus dans le périmètre syndical de l'AFP de Vallorcine

Cette collaboration porte sur :

L'ancrage de l'AFP dans le territoire et l'inscription dans un projet pluriannuel,

Le portage des actions,

Le fonctionnement administratif.

Article 2 : Engagement des parties

L'ancrage de l'AFP dans le territoire et l'inscription dans un projet pluriannuel

L'Association Foncière Pastorale de Vallorcine a son siège social à la Mairie de Vallorcine.

Les Communes en tant que propriétaires sont représentées au sein de l'AFP par le Maire ou son représentant par délibération des communes. Le représentant d'une Commune peut être Président de l'Association Foncière Pastorale.

L'Association Foncière Pastorale de Vallorcine réunit son Syndicat sur convocation du Président en privilégiant une des salles de la Commune de Vallorcine en fonction de leur disponibilité.

Le projet pastoral s'inscrit dans le Plan Pastoral Territorial (PPT) Pays du Mont-Blanc porté par la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc et dans le projet de Contrat de Territoire Espaces Naturels Sensibles porté par la Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix Mont Blanc. L'AFP contribue à l'élaboration du projet pastoral territorialisé pluriannuel en faisant remonter les besoins pastoraux, identifiés auprès de ses membres ou de tout autre acteur, puis en mettant en œuvre les actions pour lesquelles elle est identifiée comme maître d'ouvrage délégué.

Le portage des actions

L'Association Foncière Pastorale de Vallorcine est un Etablissement Public reconnu par les financeurs (Europe, Région Auvergne-Rhône-Alpes, Conseil Savoie Mont Blanc, Département de la Haute-Savoie). A ce titre, l'AFP a une compétence de maîtrise d'ouvrage déléguée pour le compte des propriétaires. L'AFP définit les projets avec les propriétaires bénéficiaires, consulte et choisit les prestataires et entreprises, sollicite les subventions, règle les factures au moyen des subventions obtenues et de l'autofinancement apporté par les bénéficiaires des travaux.

A l'issue de l'action et après réception des travaux, l'AFP réalise un Procès-Verbal de remise d'ouvrage au propriétaire final du ou des ouvrages.

Les Comités de Pilotage du Plan Pastoral Territorial convoqués par la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc constituent des rendez-vous avec l'ensemble des acteurs pastoraux devant lesquels l'Association Foncière Pastorale présente les projets pour information ou avis pour lesquels elle a une compétence de maîtrise d'ouvrage déléguée.

Le fonctionnement administratif

Le tableau en annexe 1 rassemble l'ensemble des opérations qui doivent être menées pour le bon fonctionnement de l'Association Foncière Pastorale. Il permet de définir la répartition des tâches entre les différentes parties : Association Foncière Pastorale, Commune.

L'appui de la Société d'Economie Alpestre de la Haute-Savoie (SEA Haute-Savoie) peut s'effectuer auprès de chacune des parties.

Article 3 : Conditions financières

L'Association Foncière Pastorale est un Etablissement Public sans fiscalité propre.

Pour équilibrer la section de fonctionnement de son budget, elle mobilise potentiellement trois types de financements faisant l'objet de délibérations du Syndicat de l'AFP :

Tout ou partie du montant des locations de pâturage

Une contribution de la Commune

Des produits exceptionnels

Ce montant permet à l'AFP de régler les charges de son fonctionnement : envoi de convocations et courriers, assurance, fournitures administratives, cotisations diverses, indemnité du comptable public, indemnités de secrétariat, frais d'annonces,, réceptions et visites d'alpage.

Les tâches administratives nécessaires au fonctionnement de l'AFP sont réalisées par le personnel de la commune de Vallorcine. L'AFP apporte un défraiement au personnel concerné.

Article 4 : Révision - Résiliation

En cas de non-respect par l'une ou l'autre des parties des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit, par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai de trois mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception.

Article 5 : Durée

Les conditions générales sont renouvelables par tacite reconduction.

Les conditions financières pourront faire l'objet, le cas échéant, d'un avenant corrélé au plan d'action pluriannuel et soumis à avis du Syndicat de l'AFP.

Article 6 : Comptable

Le Comptable assignataire est le Comptable Public de Chamonix Mont Blanc.

A Vallorcine, le

Commune de Vallorcine

Jérémy VALLAS

Maire

Association Foncière Pastorale de Vallorcine

Michel ZANNONI

Président

	Action de l'AFP	Président de l'AFP	Agent de la Commune	Appui SEA Haute Savoie
		Exécution des tâches		
Assemblée Générale	Définition ordre du jour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Rédaction des convocations	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Envoi des convocations	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Etablissement d'un diaporama	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Compte-rendu	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Rédaction des délibérations	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Syndicat 1 à 4 réunions par an	Définition ordre du jour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Rédaction des convocations	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Envoi des convocations	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Etablissement d'un diaporama	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Compte-rendu	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Rédaction des délibérations	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Comptabilité et locations	Etablissement du Compte administratif de l'année précédente	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Elaboration du budget, des décisions modificatives et du budget supplémentaire	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Emission des titres et mandats	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Tenue de la comptabilité	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Relations avec le trésorier public	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Etablissement des conventions de location et mise à jour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Etat des locations	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Programme prévisionnel et Maîtrise d'ouvrage des travaux	Programme prévisionnel des travaux	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Etat de répartition des dépenses (travaux)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Montage des dossiers de demande de subventions	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Transmission des demandes de subvention aux services : DDT, Conseil Départemental, Conseil Savoie Mont Blanc	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Consultation des entreprises	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Dématérialisation de la consultation	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Analyse des offres pour décision	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Engagement des travaux	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Suivi des travaux, réception des travaux	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Envoi des justificatifs aux financeurs pour paiement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Tenue à jour du registre des délibérations	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Envoi des délibérations à la Préfecture, notifications et affichage réglementaire	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Archivage des documents administratifs de l'AFP	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Archivage des documents techniques de l'AFP	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Envoi des délibérations à la Préfecture, notifications et affichage réglementaire	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Archivage des documents administratifs de l'AFP	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Archivage des documents techniques de l'AFP	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Composition du Syndicat

Suite à l'Assemblée Générale du 2 décembre 2017

Syndics titulaires	Syndics suppléants
Michel ZANNONI	Louis FOLLIGUET
Guy-André ANCEY	Raphaël ANCEY
David VALLAS	Madeleine VALLAS
Jean-Paul CLARET	Daniel REY
Jean-François DESHAYES (représentant commune)	Jérémy VALLAS (représentant commune)
Gérard BURNET	Frédéric BIBOLLET
Hubert EHRET	Joëlle DUNAND
Marielle DELEMONTEX	Dominique ANCEY
Samuel ANCEY-SERVAIRE	Jean-Marie DUNAND
Françoise WICKER	René ANCEY
Paul BERGUERAND	Roland PICCATO
Claude BURNET	Luc DUNAND
André BOZON	-
André DEVILLAZ	-
-	-

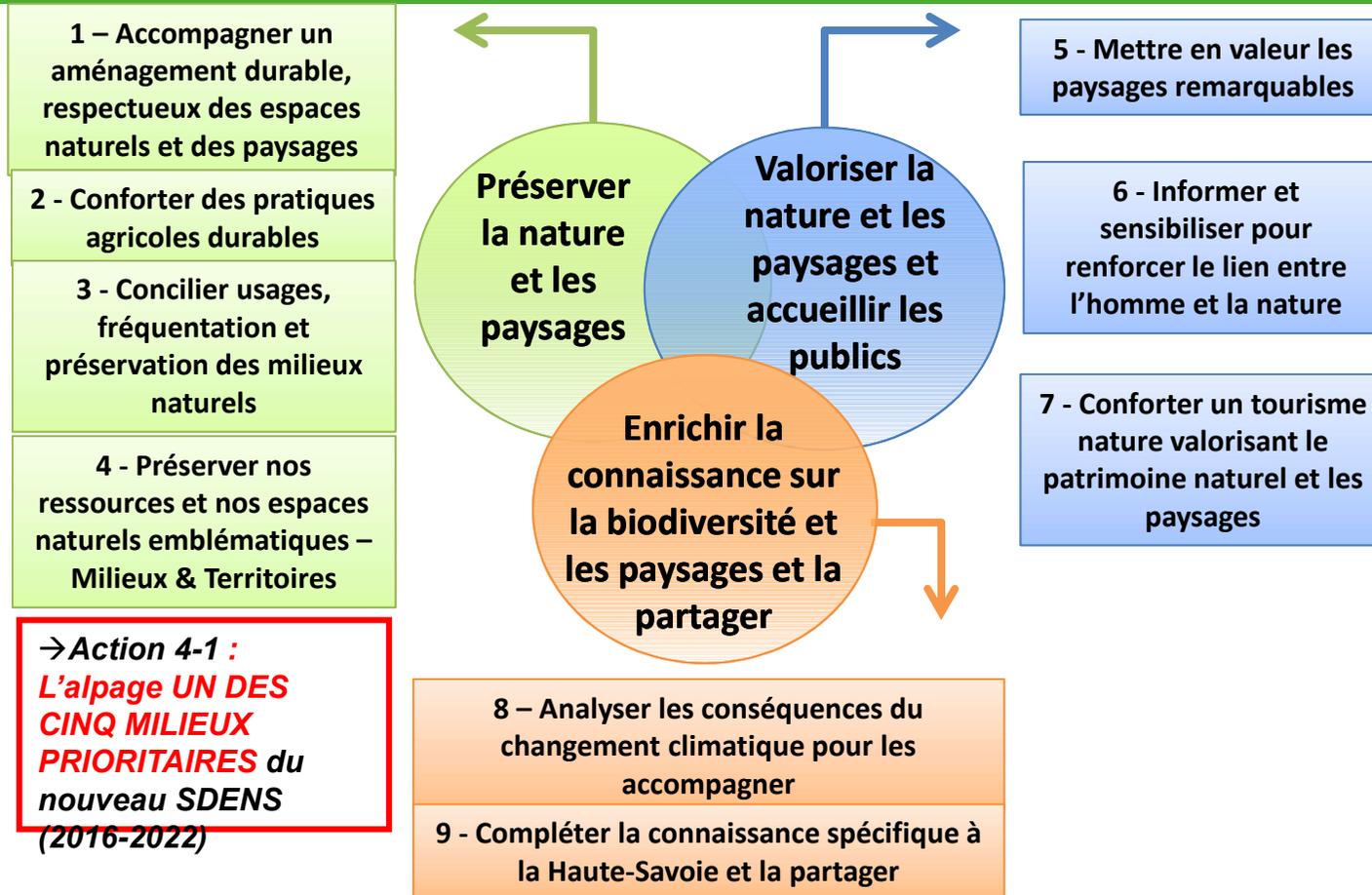
Composition du Syndicat

Suite à l'Assemblée Générale du 20 décembre 2019

Syndics titulaires	Syndics suppléants
Michel ZANNONI	Louis FOLLIGUET
Guy-André ANCEY	Raphaël ANCEY
David VALLAS	Madeleine VALLAS
Jean-Paul CLARET	Daniel REY
Jean-François DESHAYES (représentant commune)	Jérémy VALLAS (représentant commune)
Gérard BURNET	Frédéric BIBOLLET
Hubert EHRET	Joëlle DUNAND
Samuel ANCEY-SERVAIRE	Dominique ANCEY
Françoise WICKER	Jean-Marie DUNAND
Claude BURNET	René ANCEY
André BOZON	Roland PICCATO
André DEVILLAZ	Luc DUNAND
Gilbert DUNAND	-
Corinne MUGNIER	-
	-

Informations
(Contrat de Territoire E.N.S, Plan Pastoral Territorial, etc ...)

Les espaces pastoraux : une des priorités d'intervention du nouveau schéma Départemental



Actions éligibles aux aides du Conseil Départemental de la Haute-Savoie (Espaces pastoraux - Schéma des Espaces Naturel Sensibles 2016-2022)

Maîtrise d'Ouvrage publique (Communes, Intercommunalités, Association Foncières Pastorales Autorisées)

- **CONSERVATION DES TERRES AGRO-PASTORALES:** Acquisition de terrains et chalets d'alpage à usage pastoral
- **RECONQUETE DE ZONES DELAISSEES:** Débroussaillage et Troupeaux d'Intérêt Collectif
- **GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU:** Captage, Stockage, Traitement, Adduction
- **TRAITEMENT DES EFFLUENTS DES CHALETS D'ALPAGE:** Lisier, eaux blanches, effluents domestiques
- **AMELIORATION DES BATIMENTS D'ALPAGE INDISPENSABLE L'ACTIVITE PASTORALE:** travaux de structure des chalets et amélioration des abords
- **OUVERTURE AU PUBLIC:** passages piétons/VTT; abri randonneurs, Equipements d'accueil et d'animation à caractère non commercial, aire naturelle de stationnement, toilettes sèches publiques, Restauration de sentiers, signalétique spécifique
- **FONCIER:** Groupement d'Intervention Foncière (SEA 74, CRPF, SAFER), restructuration foncière, Animation et médiation foncière, contractualisation
- **DESSERTE:** Aménagement et création d'accès pastoraux

LE PLAN PASTORAL TERRITORIAL DU PAYS DU MONT-BLANC

2016 - 2021

Un outil de valorisation des alpages au service des acteurs du Pays du Mont-Blanc



Des actions peuvent être soutenues financièrement par la Région et l'Europe (via la FEADER) concernant :

- L'amélioration des conditions de vie en alpage : accès, eau, logement (taux subvention 70%)
- Le pastoralisme et reconquête de l'espace pastoral :
 - actions foncières (taux de subvention 100%)
 - voirie en vallee de pâturage (taux de subvention 70%)
- La valorisation de l'activité agropastorale :
 - équipements et aménagements (taux de subvention 70%)
 - "certification" : volontaire, (taux de subvention 50%) et signalétique (taux de subvention 50%)



Les principales structures éligibles :

- Communes et intercommunalités
- Associations Foncières Pastorales
- Groupements pastoraux et FICA (voir le stage précis)
- Associations et organismes autres (FSC, CNAO, CNAUL, ...)



Comment faire pour en bénéficier ?

- 1 - Contacter l'interlocuteur pour si éventuellement projet :
 - De l'origine du type de projet envisagé et des dépenses correspondantes, le projet sera évalué recevable ou pas. S'il ne correspond pas aux exigences du PPT, le porteur peut être invité à modifier son projet.
- 2 - Si le projet est recevable, constituer un dossier de demande avec les différents pièces nécessaires et le transmettre à l'interlocuteur du PPT qui le soumettra au comité de pilotage PPT du territoire.
- 3 - Après validation, déposer la demande au guichet unique à la DDT 74, qui l'instruit en lien avec les services régionaux. Une réponse sera faite ensuite au porteur qui l'informera du montant des subventions possibles par la Région et par l'Europe.
- 4 - Une fois le projet validé, les subventions ne sont versées que sur présentation de justificatifs.

CONTACT
 www.ppt74.fr | 04 34 93 72 83 | ppt74@pays-du-mont-blanc.fr | www.ppt74.fr

Mise à jour du domaine pastoral

	Domaine pastoral à l'origine (évaluation terrain) - Unité Pastoral		Domaine pastoral révisé (évaluation terrain) - Unité Pastoral	
	2008	2015	2015	
Superficie	15 003 ha	14 700 ha	2 250 ha	
Bovins (têtes)	246	248	104	
Caprins (têtes)	61	51	-	
Autres ovins	1 817	1 847	1 111	
Chèvres (têtes)	2029	2048	2045	68 16 ZP (déclarées par le maître de l'exploitation) - 100% de chèvrins déclarés - 1 partie des chèvres de ZP + LP
Chèvres (ha)	11 220	2690	7538	68 16 ZP (déclarées par le maître de l'exploitation) - 100% de chèvrins déclarés - 1 partie des chèvres de ZP + LP
Caprins	885	950	470	68 16 ZP (déclarées par le maître de l'exploitation) - 100% de chèvrins déclarés - 1 partie des chèvres de ZP + LP
Autres ovins	1356	1352	1615	68 16 ZP (déclarées par le maître de l'exploitation) - 100% de chèvrins déclarés - 1 partie des chèvres de ZP + LP
Equins	480	754	272	



- ### L'évolution constatée et les orientations
- Révision des surfaces pastorales d'usage :
 - liée à la suppression des alpages non exploités de longue date (renouveau en 2020)
 - Evolution des contours des unités pastorales : fusion et/ou recasement
 - Occupation des parcelles de non-pâturage :
 - L'absence de titre de location,
 - L'absence de paiement : accès très difficile...
 - Multiplication possible de unités pastorales (hors de la DDT 74) :
 - Création possible de nouvelles unités

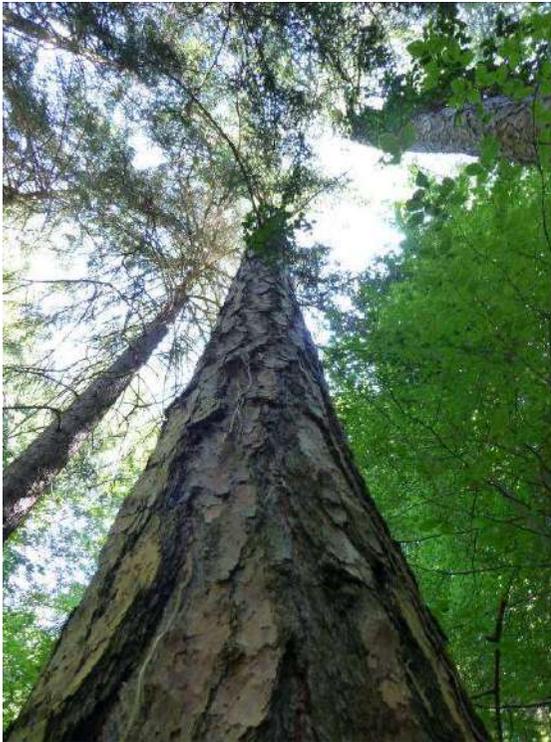
Questions diverses



Archives

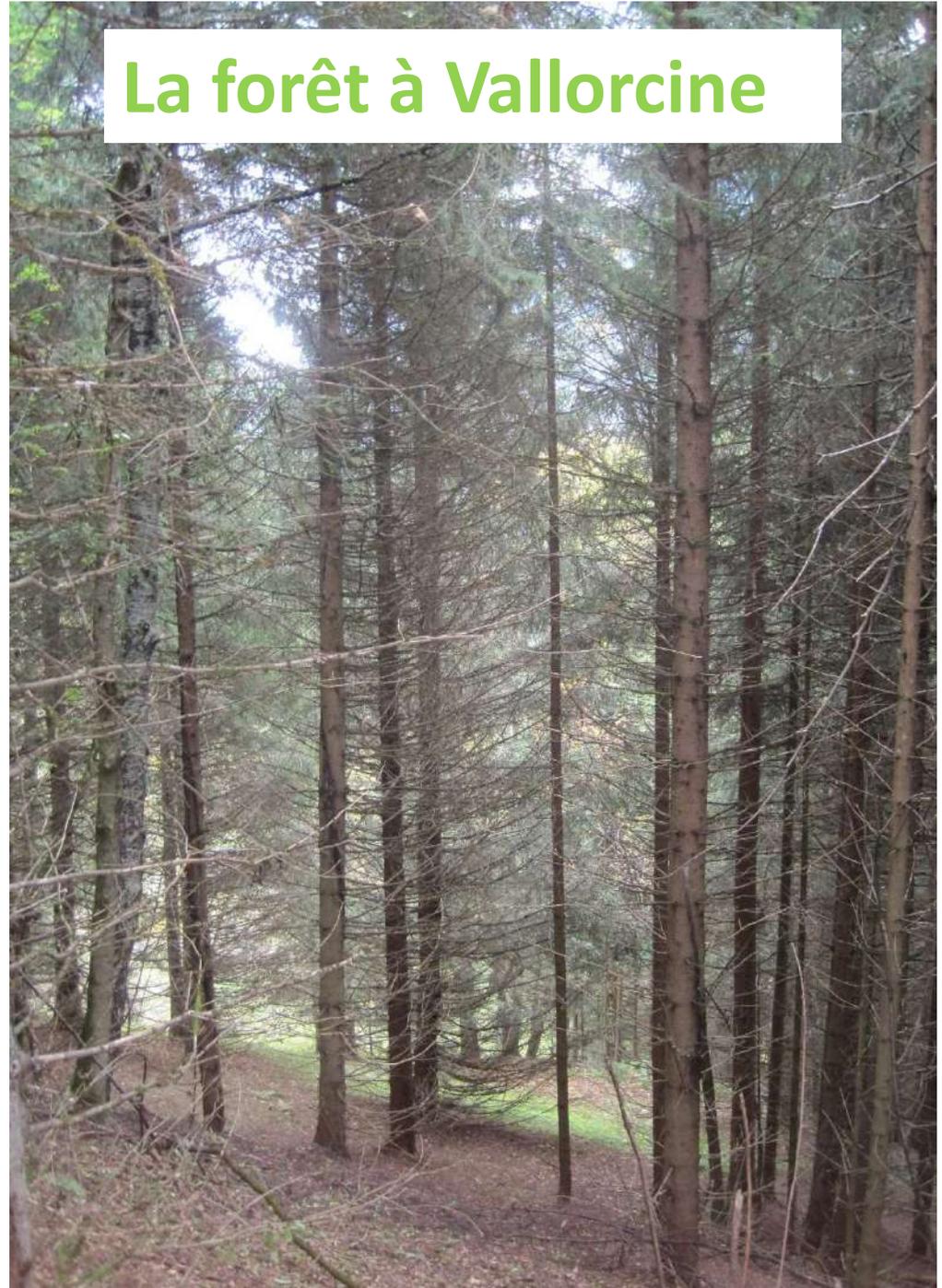


Forêt
vieillissante, peu
de régénération
ou forêt issue de
la fermeture des
pâturages



Mélèze de
qualité

La forêt à Vallorcine



Validation du règlement intérieur de l'AFP

- Volet forestier de l'Association Foncière Pastorale (AFP) de Vallorcine

- Préambule

- **L'AFP s'engage dans une gestion sylvo-pastorale durable** au sein de son périmètre en intégrant les aspects multifonctionnels des espaces : patrimoine économique et naturel, paysager, protection contre les risques naturels, social...
- **Les décisions relatives à la gestion sylvo-pastorale seront validées par l'Assemblée Générale** conformément aux modalités de fonctionnement et d'administration de l'AFP (chapitre II des statuts de l'AFP validés par l'Assemblée Générale extraordinaire du 3 février 2009).
- Pour rappel, le périmètre de l'AFP concerne uniquement les parcelles non constructibles au Plan Local d'Urbanisme de Vallorcine qui sont majoritairement situées en zone de risque modéré ou fort au Plan de Prévention des Risques.

- Article 1 : Objectifs

- Les objectifs et actions de la gestion sylvo-pastorale de l'AFP viseront principalement à :
 - - **Valider un Plan Simple de Gestion (PSG)** (document d'aménagement de planification des travaux à réaliser au sein du périmètre de l'AFP)
 - - **Mettre en œuvre le Plan Simple de Gestion** visant à la préservation, la restauration ou l'exploitation des peuplements forestiers en organisant des interventions sylvicoles (coupes de bois, travaux sylvicoles, réouvertures d'espaces...)
 - - **Mettre à disposition les parcelles concernées pour l'aménagement éventuel de dessertes** destinées à la gestion sylvo-pastorale qui auront été inscrites dans le schéma de desserte forestière validé en 2016 par la commune de Vallorcine
 - - **Faire bénéficier aux propriétaires d'une protection responsabilité civile** par l'adhésion de l'AFP de Vallorcine à l'Union des Forestiers Privés 74.

Validation du règlement intérieur de l'AFP (suite)

Article 2 : Les engagements des membres de l'association

Les propriétaires forestiers :

- **acceptent et valident la mise en œuvre d'un PSG groupé,**
- **acceptent la mise en œuvre et l'organisation par l'AFP des interventions sylvicoles (coupes et travaux) sur leurs parcelles,**
- **acceptent l'aménagement éventuel de desserte forestière,**
- **acceptent de bénéficier de l'assurance responsabilité civile** contractée par l'AFP.

Article 3 : Règles de fonctionnement lors de la réalisation de coupes et travaux

- Préalablement à l'Assemblée Générale, **le Syndicat propose les interventions aux propriétaires** des parcelles concernées et organisera, le cas échéant, une visite sur site.
- **L'Assemblée Générale valide autant que de besoin, le lieu, le calendrier et les types d'interventions inscrites au PSG.**
- Après validation par l'Assemblée Générale, **l'AFP porte la réalisation des actions** dans leur intégralité pour le compte des propriétaires.
- **Le suivi de la réalisation des actions est assuré par le Syndicat** et le Président de l'AFP.
- Pour la mise en œuvre des actions, **l'AFP passera le ou les contrats nécessaires avec les entreprises dont les compétences répondent à la nature des travaux.** (Gestionnaires forestiers, Entreprise de Travaux Forestiers, Entreprise de Travaux publics, Acheteur de bois...)
- **Tout propriétaire forestier désireux d'engager lui-même, sans passer par l'AFP, des études, travaux ou coupes** en adéquation avec le PSG, **doit en informer préalablement et par écrit le Président de l'AFP,** dans un délai de six (6) mois avant d'engager lesdites actions.

Validation du règlement intérieur de l'AFP (suite)

- Si l'action concerne **une coupe de bois**, celle-ci devra être effectuée pour des besoins personnels et ne faisant pas l'objet d'une revente des bois.
- Lors d'une exploitation organisée par l'AFP, **tout propriétaire forestier désireux de récupérer des bois provenant de sa parcelle, devra en faire la demande auprès du Syndicat et s'acquitter auprès de l'AFP des dépenses liées à l'exploitation des bois récupérés**. Les bois récupérés devront être réservés à l'usage personnel.
- **Lors de coupe de bois, les rémanents** (branches, cimes et bois non commercialisables), **pourront être récupérés par les propriétaires** membres de l'AFP.
- **Les recettes issues de la vente des produits forestiers, sont intégralement réutilisées par l'AFP pour couvrir les dépenses** liées aux travaux.
- Des coupes sanitaires peuvent être réalisées en cas d'urgence même si elles ne sont pas programmées dans le PSG, avec toutefois une validation par le Président.

- **Article 4 : Le Syndicat**

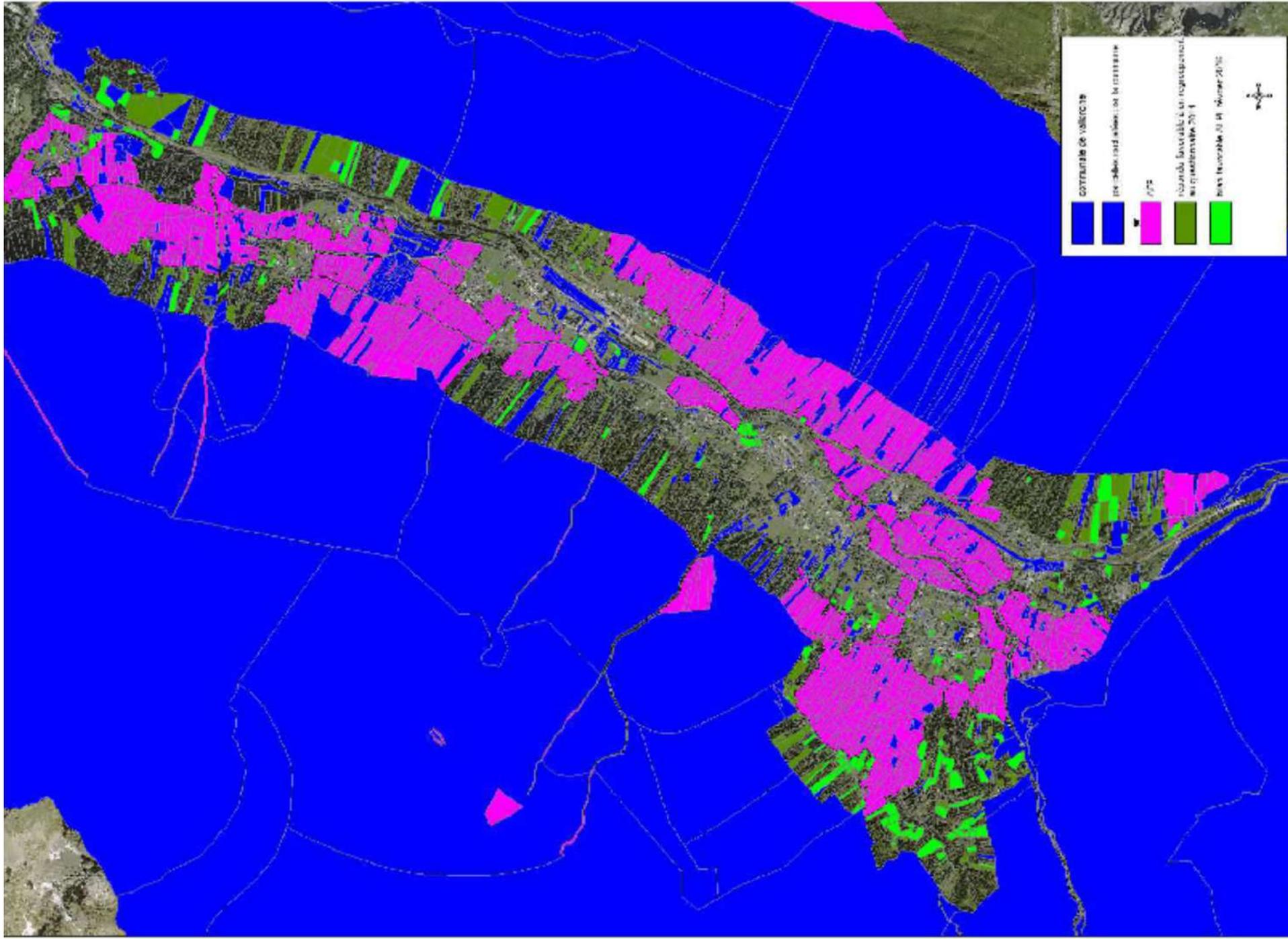
- **Le Syndicat intégrera des propriétaires concernés par la gestion forestière**, pour suivre les activités liées à ce volet forestier de l'AFP.

- **Article 5 : Adhésion**

- Les demandes d'adhésion des propriétaires forestiers au périmètre de l'Association Foncière Pastorale de Vallorcine seront examinées lors de chaque Assemblée Générale.
-

Modification statutaire: Modification de la composition du Syndicat

- Compte tenu de la mise en place d'une gestion sylvo-pastorale au sein du périmètre de l'AFP, le Syndicat propose à l'Assemblée Générale d'augmenter la composition du Syndicat de 3 membres titulaires et de 3 membres suppléants et ainsi de le porter à 15 membres au total.
- Ces 3 membres auront, plus particulièrement, pour mission de suivre les activités et dossiers liés au volet forestier de l'AFP.
-
- Le 1^{er} alinéa de ***l'Article 10 Syndicat*** des statuts validés par l'AGE du 3 février 2009 est rédigé de la façon suivante:
 - « *Le Syndicat se compose de 12 membres titulaires et d'un nombre égal de suppléants* »
- Il est proposé la rédaction suivante:
 - **« Le Syndicat se compose de 15 membres titulaires et d'un nombre égal de suppléants dont 3 auront, plus particulièrement, la mission de suivre l'activité forestière de l'AFP »**



Extrait du règlement lié à l'activité forestière de l'AFP

- Validation par l'Assemblée Générale des travaux ou coupes à réaliser,
- **Courrier envoyé aux propriétaires** concernés par ces coupes, engagement des travaux si pas de réponse négative,
- **Les produits des coupes** lorsqu'ils seront positifs **couvriront les dépenses lors des coupes,**
- **Possibilité pour le propriétaire de récupérer des bois** de sa parcelle en s'acquittant du coût d'exploitation,
- **Possibilité pour le propriétaire de réaliser lui-même des travaux** à condition d'en informer préalablement l'AFP,
- **Les rémanents et résidus de coupes pourront être récupérés** par les membres de l'AFP,
- **Les propriétaires bénéficieront d'une protection Responsabilité Civile** par adhésion de l'AFP à L'Union des forestiers Privés de Haute-Savoie.
- Le Syndicat intégrera des propriétaires concernés par la gestion forestière.

Gestion des terrains pâturés

6 conventions de location en cours

-Bail à ferme au profit de l'EARL La Ferme de Vallorcine
43 hectares 727 Euros

-Bail à ferme au profit de l'Exploitation Agricole Patrick ANCEY
8 hectares 144 Euros

-Convention Pluriannuelle de Pâturage au profit de l'Exploitation Agricole
Patrick ANCEY à Loriaz 22 hectares

-Convention Pluriannuelle de Pâturage au profit de l'Exploitation Agricole
Guy JACQUIER à Loriaz 38 hectares

-Convention Pluriannuelle de Pâturage au profit de l'Exploitation Agricole
Jean-Luc et Emile DESLARZES aux Esserts - Belle Place 60 hectares

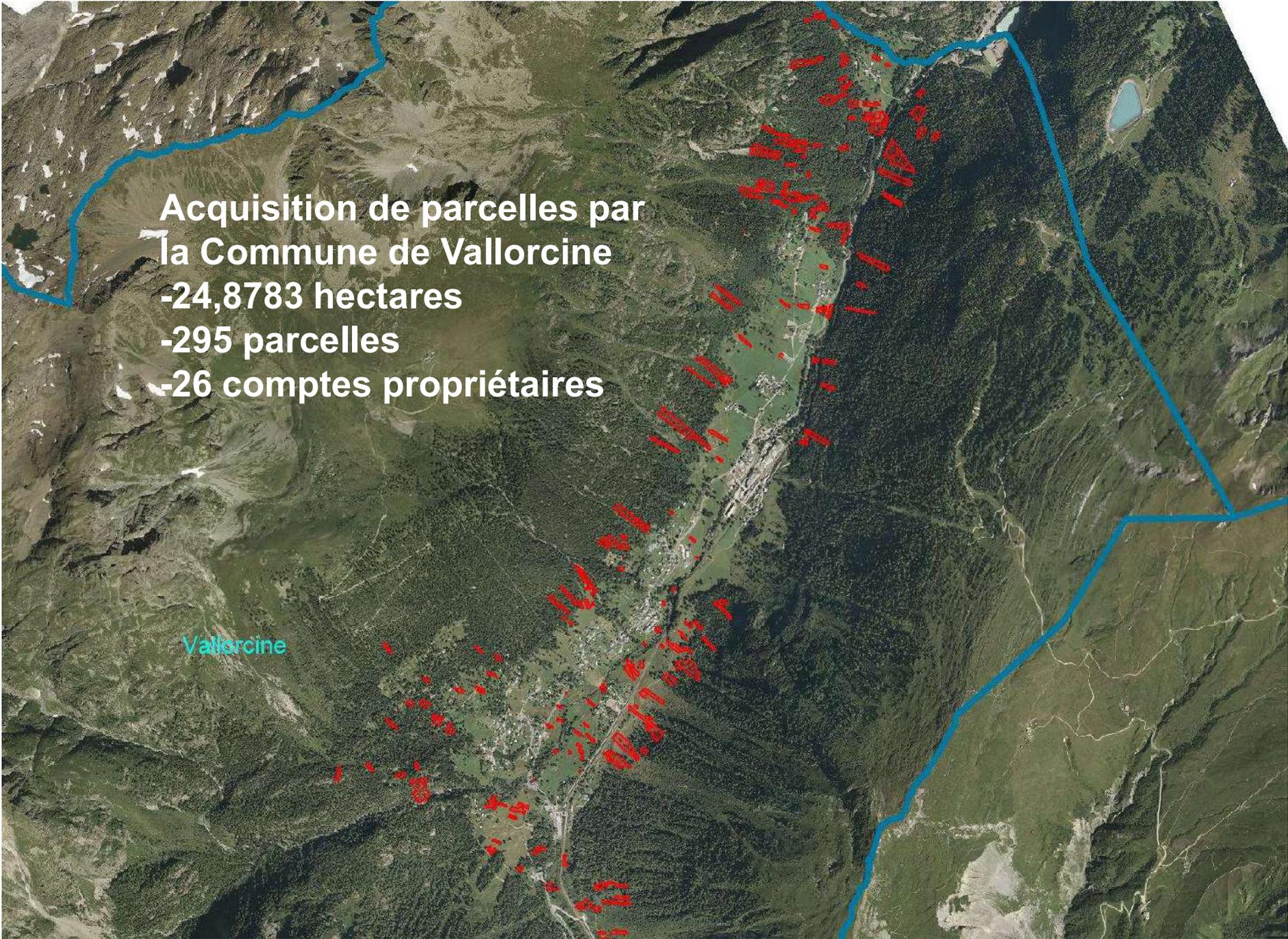
-Convention de Prêt à Usage au profit de Franck PISSARD-MANIGUET
Ferme de Montroc au Col des Montets 25 hectares

Col des Montets Exploitation 2016



Les Esserts- Belle Place brebis laitières



An aerial photograph of a mountainous region, likely in the Alps. A blue line outlines a specific area. Numerous red rectangular markers are scattered across the landscape, indicating individual parcels. The terrain is a mix of green forested areas and brownish-grey rocky slopes. A small lake is visible in the upper right. The word 'Vallorcine' is written in cyan in the lower left.

**Acquisition de parcelles par
la Commune de Vallorcine**

-24,8783 hectares

-295 parcelles

-26 comptes propriétaires

Vallorcine

Information animation foncière

Phase 1 : Diagnostic

→ 2010- 2011

- Réunions publiques d'information et de sensibilisation des propriétaires fonciers (zones non constructibles au PLU)
 - Enquête/questionnaire avec **104 retours** sur plus de 700 envois
- ⇒ 90 intéressés par la restructuration foncière (achat, échange et adhésion à l'AFP, vente)

Phase 2 : Animation foncière

→ 2013

auprès des propriétaires vendeurs

- 50 propriétaires
- 19 hectares



Phase 2 : Animation foncière

- Envoi d'un courrier aux 50 propriétaires et permanence en mairie en juillet 2013
- Recueil par la SAFER et le CRPF des promesses de vente pour le compte de la commune de Vallorcine
- Rencontres, relances téléphoniques en continu des propriétaires par les opérateurs

Etat d'avancement au 30 novembre 2013

- **22 promesses de vente**
- **Surface : 19,49 hectares**
- **Nombre de parcelles : 212 parcelles**



Vallorcine, le 28 Juin 2013

Objet : Suite enquête foncière février 2011 – Commune de Vallorcine

Madame, Monsieur,

Vous êtes propriétaire d'une ou plusieurs parcelles agricoles ou forestières non constructibles sur la commune de Vallorcine. Suite à la réunion, aux permanences et à l'enquête effectuée en début année 2011, vous aviez manifesté votre intérêt pour la vente éventuelle de parcelles de pâturages et/ou de forêts.

Ainsi, si vous êtes toujours intéressé, nous vous invitons maintenant à contacter sans tarder le Centre Régional de la Propriété Forestière (M. Freddy CONTAT 06 08 36 45 59/ freddy.contat@crpf.fr) ou les services de la SAFER Rhône-Alpes (Mme Céline GORRIS-ROUAN 04 50 88 19 80 / direction@safer74.com) qui se tiennent à votre disposition pour examiner votre demande (estimation de la valeur de vos parcelles) et fixer un rendez-vous le vendredi 19 juillet 2013 à Vallorcine (ou éventuellement une autre date).

En effet, le CRPF et la SAFER prendront en charge prioritairement votre sollicitation dans les prochaines semaines et dans tous les cas avant la fin août.

Nous vous prions de recevoir, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations dévouées.

Le Groupement d'Intervention Foncière
mandaté par la commune de Vallorcine

SAFER Rhône-Alpes

Directrice Départementale

Céline GORRIS-ROUAN



Centre Régional de la
Propriété forestière
L'Ingénieur,

Sylvain OUGIER



Société d'Economie alpestre
de la Haute-Savoie
Le Directeur,

Antoine ROUILLON



Rappel des actions réalisées depuis 1992

- 1992 : Création de l'AFP à l'initiative de la commune
- 1992 : Installation de *la Ferme Auberge des Trois Ours* (convention sur 42 ha), puis ouverture de la ferme en 1997.
coût : 760 000 € dont 271 000 € en maîtrise d'ouvrage AFP



- Réalisation de travaux de contrôle de la végétation et d'amélioration de pâturages :

- curage de ruisseaux et fossés
- débroussaillage mécanique
- réouverture de pâturages
- ...

Lieu dit	Année	Montant travaux
Plan de l'Envers	1999	34 000 €
Plan de l'Envers	2006	25 500 €
Sur le Bette, Le Mouret	2008	13 000 €
Secteur Le Sizeray	2010	23 000 € (travaux en cours)
TOTAL		95 500 €



Plan de l'Envers 1999

